



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

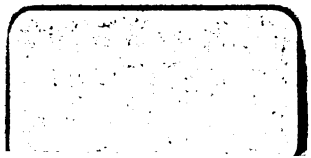
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

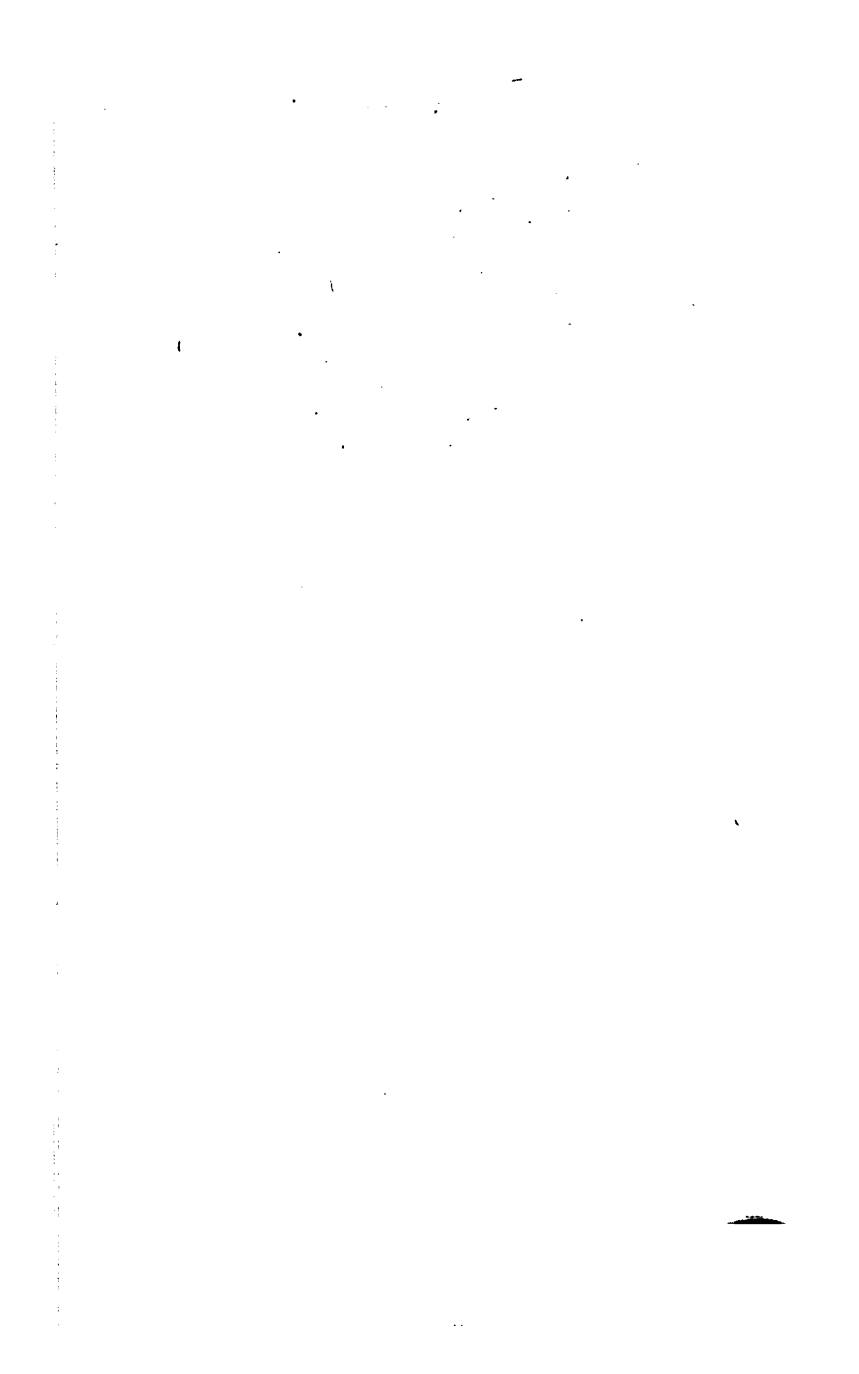
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

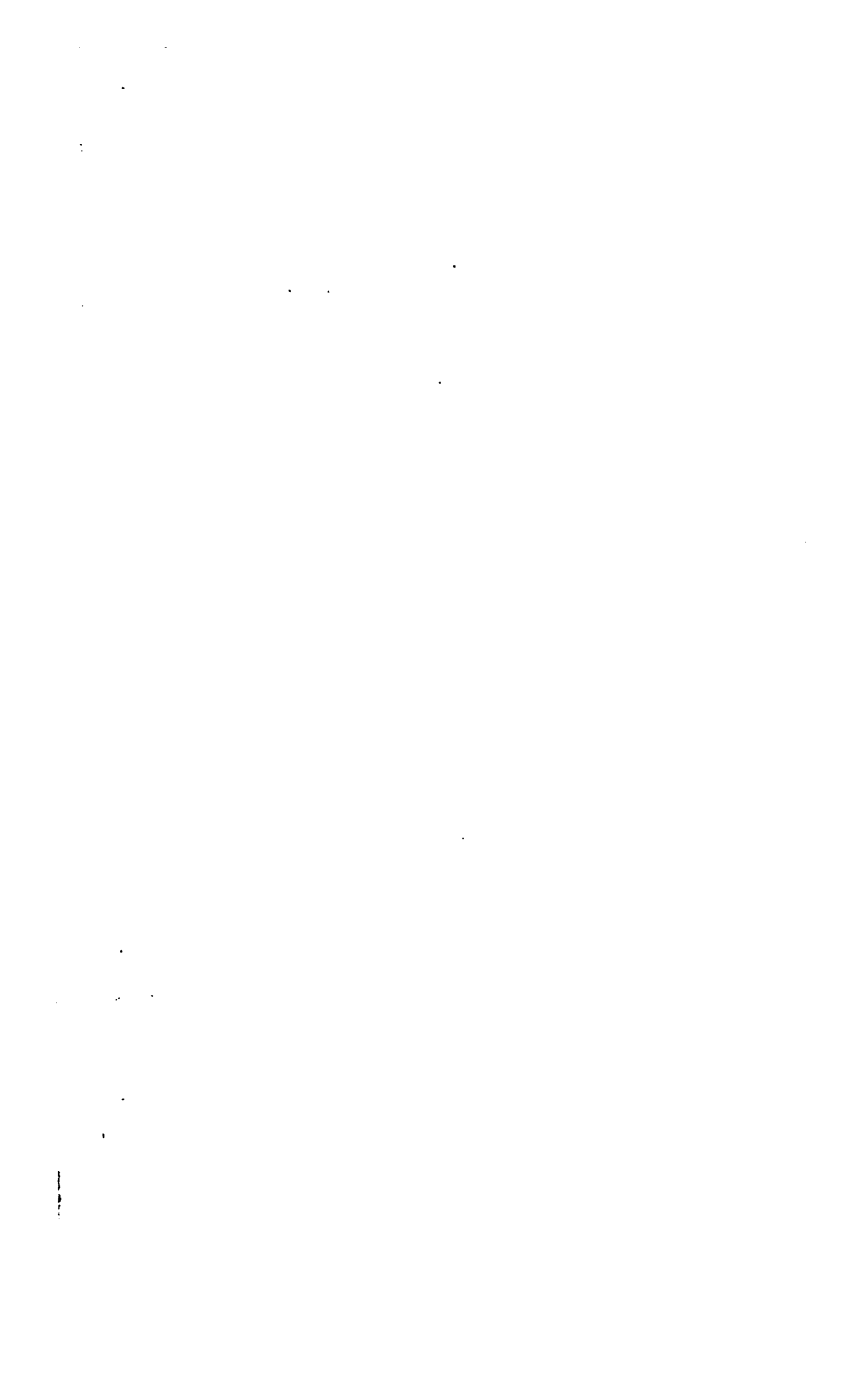
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900



LE TRÉSOR

DES PIÈCES RARES OU INÉDITES

— 141 —

RECIT

DES FUNERAILLES

D'ANNE DE BRETAGNE

Tiré à 400 exemplaires :

- 365 sur papier vergé;
- 42 sur papier de couleur;
- 40 sur papier vélin.
- 40 sur papier de Chine;
- 3 sur peau de vélin.

Tous droits réservés.

Imprimé chez BONAVENTURE et DUCLOS,
quai des Augustins, 55.

RECIT
DES FUNERAILLES

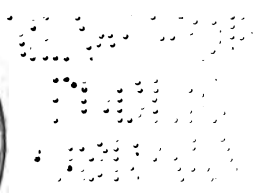
(de son vivant)
D'ANNE DE BRETAGNE

PRÉCÉDÉ
D'UNE COMPLAINTE SUR LA MORT DE CETTE PRINCESSE
ET DE SA GENEALOGIE

LE TOUT COMPOSÉ PAR BRETAGNE, ^{king of arms} SON HÉRAUT D'ARMES *Pierre Choque*

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

Revised PAR
I. MERLET ET MAX. DE GOMBERT



CHEZ AUGUSTE AUBRY

L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS


RUE DAUPHINE, N° 16

M.DCCC.LVIII

R. F. H.

71

revised



A SON EXCELLENCE

MONSIEUR BILLAULT


MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SÉNATEUR DE L'EMPIRE

Ses très-humbles serviteurs,

LUC. MERLET.

MAX. DE GOMBERT.

Chartres, le 10 janvier 1858.



A SON EXCELLENCE

MONSIEUR BILLAULT

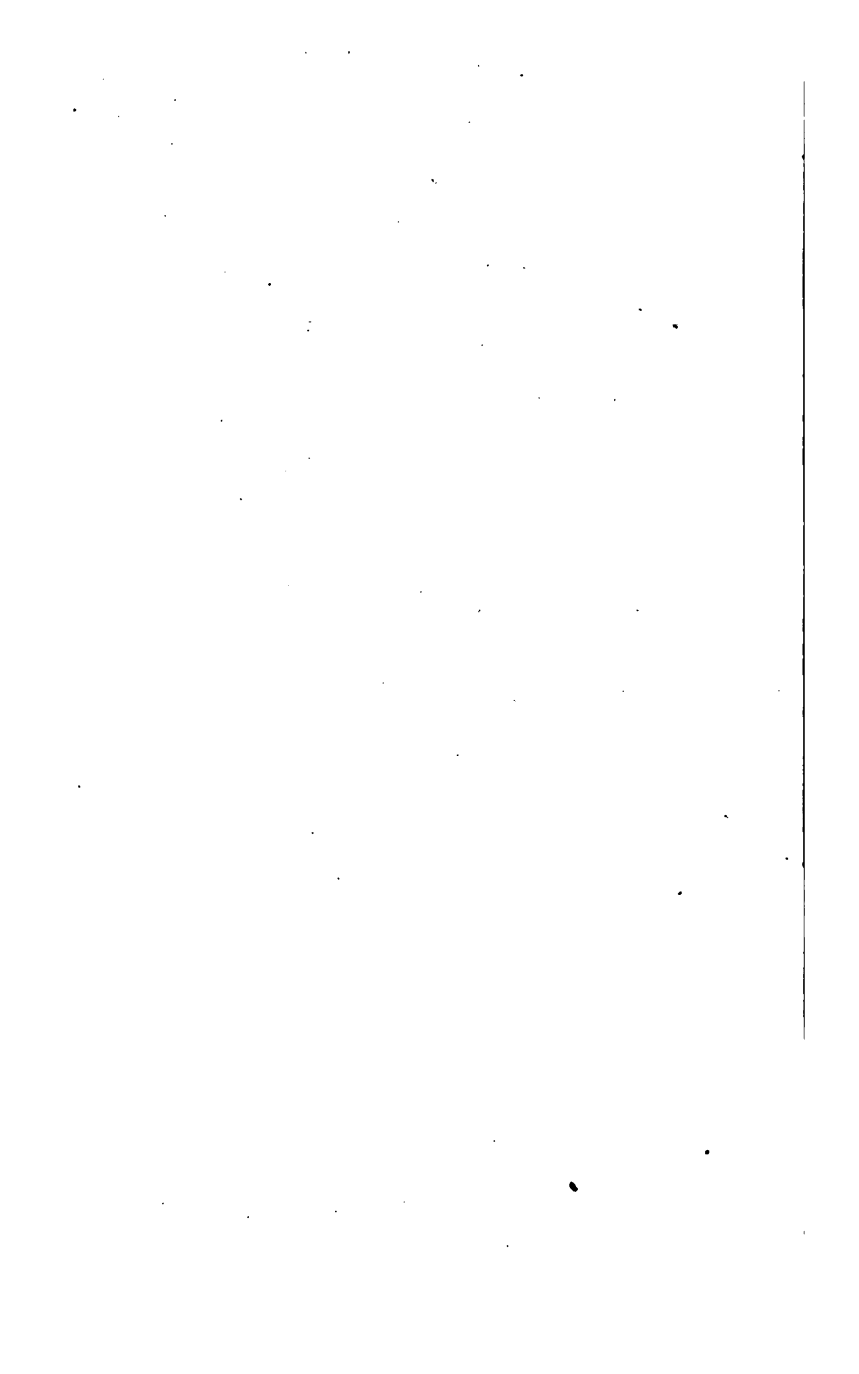
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SÉNATEUR DE L'EMPIRE

Ses très-humbles serviteurs,

LUC. MERLET.

MAX. DE GOMBERT.

Chartres, le 10 janvier 1858.



NOTA. — Nous avons eu un moment la pensée d'accompagner ce livre d'une reproduction des miniatures qui se rencontrent dans les manuscrits originaux ; nous avons reculé devant une réduction qui aurait enlevé à ces dessins leur principal caractère ; mais pour les personnes qui seraient curieuses de les connaître, nous croyons devoir indiquer, outre les manuscrits de la Bibliothèque impériale et des Archives, le *Trésor des Antiquités de la couronne de France*, où elles trouveront gravées, Pl. 204, 205, 206, 207 et 208, toutes ces miniatures qui représentent les traits les plus importants de notre récit.





INTRODUCTION

Anne de Bretagne, fille aînée ¹ de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, naquit au château de Nantes, le 20 janvier 1476. Son éducation fut confiée à Françoise de Dinan, comtesse de Laval; cette dame, pour laquelle Anne conserva toujours un respect presque filial, mit dans le cœur de

¹ C'est par erreur que M. Le Roux de Lincy, dans un article rempli de détails intéressants sur Anne de Bretagne (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, III^e série, t. I^{er}, p. 148 et 299), avance que cette princesse était fille unique du duc François II. Elle avait une sœur cadette, nommée Isabeau, qui mourut en 1490.

la jeune princesse les germes de toutes les vertus qui lui valurent plus tard l'amour de son peuple et l'estime même de ses ennemis. On admirait l'intelligence et le savoir de la jeune Anne; les qualités de son âme répondaient aux agréments de sa personne : « Ses traits étaient réguliers et ses yeux pleins de feu et de douceur; sa taille était médiocre, mais bien faite, et sa démarche noble et aisée; à peine s'apercevait-on qu'elle fût un peu boiteuse. » Aussi elle n'avait pas encore dix ans, que déjà les plus grands princes de l'Europe briguaient l'honneur d'obtenir sa main.

Le prince de Galles, fils d'Édouard IV, roi d'Angleterre, fut d'abord choisi pour son époux; mais la mort cruelle de ce prince, assassiné par ordre de son oncle, le comte de Gloucester, vint, peu de mois après, rompre ce premier engagement.

Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur; Louis, duc d'Orléans, depuis roi de France; Alain, sire d'Albret; le prince de Léon, fils aîné du vicomte de Rohan, recherchèrent alors son alliance. La jeune princesse avait un penchant naturel pour le duc d'Orléans, et sans vouloir dire qu'elle ressentit précisément de l'amour pour lui, car elle

était trop jeune encore pour éprouver ce sentiment, il est certain qu'il lui plaisait plus que tout autre ; elle vivait avec lui dans une grande intimité à la cour du duc, son père, où Louis s'était réfugié, et de cette intimité naquit une affection réciproque qui se développa plus tard, et amena la réunion de la Bretagne à la France. Mais pour le moment cet amour enfantin reçut un terrible échec. Le 28 juillet 1488, le duc d'Orléans et le maréchal de Rieux livrèrent à l'armée royale la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et le même courrier qui vint annoncer à François II la défaite de son armée apprit à la princesse la mort d'un de ses prétendants, le prince de Léon, et la captivité d'un autre, le duc d'Orléans, celui qu'elle avait choisi.

Un malheur ne vient jamais seul : les Bretons, consternés de leur défaite de Saint-Aubin-du-Cormier, virent la peste exercer sur eux ses ravages ; et la jeune Anne, affligée de la captivité de son ami, eut encore la douleur de perdre, six semaines après, le duc, son père, décédé le 7 septembre 1488, au château de Gazoire, à Coiron, sur la rive droite de la Loire.

A la mort de François II, des factions éclatèrent en Bretagne ; la division se mit dans le

conseil de la duchesse ; et il fallut à cette jeune fille de douze ans un courage et une prudence dignes des plus grands princes, pour surmonter les difficultés que dès l'abord elle rencontra sur sa route. Alain, sire d'Albret, était, nous l'avons dit, un des prétendants à la main d'Anne de Bretagne. Soutenu par le maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse, il résolut d'obtenir par la force cette alliance contre laquelle Anne avait énergiquement protesté. Il parvint, par ses intrigues, à empêcher qu'elle ne fût reçue dans la ville de Nantes, où elle voulait chercher un asile contre l'armée française qui la menaçait ; et la princesse n'était plus qu'à trois lieues de Nantes quand elle apprit que d'Albret et de Rieux venaient en armes au-devant d'elle pour s'emparer de sa personne. Sans se déconcerter, Anne monta aussitôt à cheval, et à la tête de ses officiers et des archers de sa garde, accompagnée du comte de Dunois et de Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, elle marcha résolument contre ses vassaux infidèles, qui, étonnés de tant d'audace dans un corps aussi frêle, rentrèrent précipitamment dans la ville. Le maréchal de Rieux ne tarda même pas à reconnaître toute sa faute et à revenir à de meilleurs senti-

ments. Il se rendit près de la duchesse à Rennes, et lui requit humblement pardon du passé. Quant au sire d'Albret, il ne renonça pas encore à ses prétentions maritales, et malgré ses cinquante ans passés, malgré les douze enfants dont il était père, il ne cessa de se flatter d'épouser la belle et riche héritière du duché de Bretagne.

Anne vit bien qu'il fallait qu'elle se choisît au plus tôt un protecteur puissant. Maximilien d'Autriche, roi des Romains et héritier de l'empire d'Allemagne, semblait, de tous les prétendants de la jeune duchesse, le plus propre à lui fournir les secours dont elle avait tant besoin contre les ennemis qui l'entouraient; peut-être aussi n'était-elle pas insensible à la pensée de voir un jour sur sa tête la couronne impériale. Anne de Bretagne choisit donc ce prince pour époux, et le mariage fut conclu au mois de mars ou d'avril 1489. Le comte de Nassau, l'un des procureurs de Maximilien, tenant dans sa main la procuration de son maître, mit sa jambe nue jusqu'au genou dans le lit où la jeune princesse était couchée. Anne prit dès lors le titre de reine des Romains, et Maximilien ajouta aux siens celui de duc de Bretagne. Un acte de ce temps commence ainsi :

« Maximilien et Anne, par la grâce de Dieu, roi et reine des Romains, duc et duchesse de Bretagne, à nostre bien-aimé et féal conseiller Jehan de l'Épinay... »

Cependant le roi de France, Charles VIII, n'avait pas renoncé à de vieilles prétentions sur le duché de Bretagne¹. La jeune duchesse, de son côté, n'avait pas cru pouvoir accepter les conditions auxquelles le roi avait soumis l'exécution du traité de Verger (ou de Coiron, août 1488) ; la guerre continuait donc avec la France. Dinan et Guingamp étaient tombés entre les mains du vicomte de Rohan ; les secours promis par le roi des Romains et le roi d'Angleterre n'arrivaient pas ; la Bretagne

¹ Ces prétentions de Charles VIII provenaient de l'acquisition faite par Louis XI, le 26 janvier 1479, des droits de Nicole de Penthièvre, épouse de Jean de Brosse, comte de Penthièvre. Cette cession avait été confirmée en faveur de Charles VIII, par Nicole de Penthièvre, le 20 octobre 1485.

C'est à tort que M. Daru (dans son excellente histoire de Bretagne, t. III, p. 56), cite un traité fait entre Louis XI et Nicole de Penthièvre, en octobre 1485, par lequel ladite Nicole ratifie les actes faits par défunt Jean de Brosse, son mari, touchant ses droits au duché de Bretagne. Louis XI était mort le 30 août 1483. Ce traité a été passé avec Charles VIII.

était épuisée, ses finances étaient dans le plus déplorable état. Au milieu des périls de cette lutte inégale, le prince d'Orange, le comte de Dunois et quelques autres seigneurs, partisans de la France, représentèrent à la duchesse que le seul moyen de sauver sa couronne était de consentir à son mariage avec le roi de France, qui désirait cette union pour assurer et légitimer les droits qu'il venait d'acquérir par la force. A cette proposition, la fierté d'Anne se révolta : la perspective des malheurs qui lui étaient réservés, les instances de ses serviteurs les plus dévoués, auxquelles vinrent se joindre celles de madame de Laval et du chancelier de Montauban, tout fut inutile. L'engagement pris par elle avec Maximilien, son ressentiment contre le roi, paraissaient des obstacles insurmontables. Mais un allié inespéré vint faire triompher la cause de Charles VIII. Le prince d'Orange et le comte de Dunois avaient mis pour prix à leurs services la délivrance du duc d'Orléans, toujours prisonnier à Bourges depuis la bataille de Saint-Aubin. Malgré l'opposition de la régente, Anne de Beaujeu, le roi accueillit favorablement cette demande, et Louis d'Orléans, touché de cette générosité, résolut de faire triompher la cause de son libérateur. Il

connaissait son influence sur le cœur de la jeune duchesse, et il vint la trouver secrètement à Rennes, décidé à employer tout son crédit pour acquitter envers Charles VIII sa dette de reconnaissance. Les raisons d'État qu'il fit valoir auprès d'Anne ébranlèrent sa résolution. Sans vouloir cependant prendre une détermination immédiate, elle remit aux seigneurs, alors présents à Rennes, la décision de cette importante affaire.

Dès ce moment la cause de la France était gagnée. Les seigneurs bretons, fatigués par la guerre ou dévoués à la cour, furent unanimes à prier leur souveraine de consentir enfin à son union avec Charles VIII. Anne dut céder : son mariage avec Maximilien fut rompu, et son contrat avec Charles VIII fut signé au château de Langeais, en Touraine, le 6 décembre 1491.

Les conditions de ce contrat furent dures pour la duchesse : le roi les dicta en vainqueur. La même victoire lui donnait pour épouse une princesse douée des plus rares qualités, et lui livrait une riche province ; il fallait assurer d'une manière irrévocable la réunion à la France de cette précieuse conquête. Telle fut la pensée qui domina dans la rédaction de ce contrat.

La duchesse céda au roi, pour lui et pour ses successeurs, « tous ses droits sur le duché de Bretagne, le comté de Nantes et leurs appartenances dont le roi se prétendait légitime possesseur ; et cela à titre de donation faite irrévocablement dans le cas où elle mourrait avant le roi, sans enfants légitimes issus de leur mariage. »

Le roi, de son côté, céda à la duchesse, à titre d'héritage, tous ses droits au duché de Bretagne et à ses dépendances, au cas qu'il mourût le premier sans enfants légitimes, nés de leur mariage ; mais cet abandon était soumis à la condition que la duchesse ne se remarierait qu'avec le roi, successeur de Charles VIII, si la chose était possible, et si elle ne l'était pas, qu'avec l'héritier présomptif de la couronne, qui serait alors tenu de rendre au roi tous les devoirs féodaux, comme les avaient rendus les ducs ses prédécesseurs, et qui ne pourrait aliéner le duché ni le faire passer en d'autres mains qu'en celles du roi régnant. Quant aux enfants qui pourraient naître de cette union, on n'en fit pas mention : Anne pouvait n'avoir que des filles, dont l'aînée aurait eu des droits incontestables à la couronne ducale ; il eût été dangereux de les reconnaître, et la duchesse se fût certaine-

ment refusée à les sacrifier. Le temps et les circonstances devaient amener la solution de cette question d'hérédité.

Devenue reine de France, Anne perdit entièrement l'administration de ses États; le roi en dirigea les affaires, en son nom et au nom de la reine, en vertu de la procuration renfermée dans son contrat de mariage. Étrangère à la politique, épouse d'un prince dont elle n'avait pas accepté la main sans répugnance, et que ses qualités lui rendaient de beaucoup inférieur, la reine Anne se consola en consacrant aux lettres les hautes facultés qu'elle avait reçues de la nature. Élevée avec le plus grand soin, parlant avec facilité le grec et le latin, elle devint, au milieu des splendeurs de la Renaissance, la protectrice éclairée des artistes et des savants. Les expéditions d'Italie et les richesses de tout genre rapportées à leur suite ne firent qu'accroître et développer son goût naturel pour les arts. Comprenant l'heureuse influence qu'ils exercent sur les mœurs, son principal bonheur était de s'entourer d'hommes instruits et éclairés. Sans parler du sire de Grignaux, son chevalier d'honneur, aussi versé dans la connaissance des langues que distingué par l'extrême urbanité de ses manières, le poète

Jean Meschinot¹, seigneur du Mortier, compta au nombre de ses maîtres d'hôtel; Jean Marot, père de Clément Marot, vécut à sa cour; Pierre le Baud, auteur d'une histoire de Bretagne, devint son aumônier : André de la Vigne, son secrétaire, auquel nous devons les vers renfermés dans le manuscrit que nous publions, était aussi, pour son époque, un versificateur habile.

Poètes, prosateurs, musiciens, tous ceux qui par le développement de leur esprit ou la culture des arts pouvaient donner de l'éclat à sa cour étaient sûrs de trouver auprès de la reine Anne un véritable appui; tous, jusqu'à des comédiens et à des danseurs, étaient accueillis et récompensés par elle. On trouve à cet égard de consciencieux détails dans l'intéressant article de M. Le Roux de Lincy, que nous avons déjà eu occasion de citer. Ses richesses en tableaux, en vaisselle d'or et

¹ En 1493, une imprimerie fut établie à Nantes par Etienne Larcher, qui demeurait près les Changes, rue de l'Echellerie (aujourd'hui rue des Carmes). Le premier ouvrage qu'imprima Etienne Larcher fut les *Lunettes des Princes, avecques aucunes Balades, XV jour d'april mil CCCC IIII^{XX} et XIII*, 2 vol., pet. in-8°, goth. Cet ouvrage est précisément de ce Jean Meschinot, natif de Nantes.

d'argent, en bijoux de toute espèce et en pièces d'orfèvrerie, étaient considérables; elle possédait aussi de riches tapisseries et des draps d'or et d'argent représentant des personnages historiques; rien ne manquait à ses collections : les livres les plus rares et les manuscrits les plus précieux remplissaient ses bibliothèques.

Cependant, au milieu des distractions qu'elle devait trouver dans ces nobles occupations, la reine Anne eut le cœur cruellement déchiré par la mort successive de quatre enfants, issus de son union avec le roi : le premier, Charles Orland, né à Montil-lez-Tours, le 10 octobre 1492, fut enlevé par une mort subite en 1495; deux fils qui suivirent, Charles et François, et une fille, la princesse Anne, moururent presque en naissant. Enfin le roi lui-même fut brusquement enlevé par une apoplexie, à la suite d'un coup qu'il se donna au front, en allant voir jouer à la paume, dans les fossés du château d'Amboise, le 7 avril 1498, à l'âge de vingt-huit ans.

Preuve nouvelle de l'instabilité des choses humaines et de la vanité des desseins des politiques les plus habiles : rien n'avait été négligé pour assurer à la France l'annexion de la Bretagne, et la mort de Charles VIII

remettait tout en question. Le successeur du roi et celui qui après lui était placé sur les marches du trône étaient, comme nous le verrons bientôt, incapables, l'un et l'autre, pour diverses causes, de recueillir le bénéfice du contrat de mariage de la duchesse Anne. Pas plus le duc d'Orléans que le comte d'Angoulême ne pouvaient aspirer à faire cesser son veuvage.

La reine Anne sut tirer parti de cette position; elle se hâta de se retirer dans ses États héréditaires, et d'en reprendre le gouvernement.

Il est difficile de croire qu'elle eût ignoré l'amour que le duc d'Orléans avait conçu pour elle : les qualités brillantes de ce prince et la sincérité des sentiments qu'il lui avait voués n'avaient pas dû non plus la laisser insensible; mais d'une piété sincère, chaste et vertueuse avant tout, elle avait fermé son cœur à tout sentiment qui n'eût pas été pour son époux. Lorsqu'elle eut recouvré sa liberté, l'intérêt de son ambition lui conseilla la même réserve. Son contrat de mariage la forçait à épouser le successeur du roi ou l'héritier présomptif de la couronne, si elle ne voulait voir revivre les prétentions de la France sur la Bretagne; mais le roi Louis XII

était marié, et une reine siégeait au Louvre ; le comte d'Angoulême avait quatre ans : la clause était donc d'une exécution impossible pour le moment, et l'obstacle ne paraissait pas prêt à disparaître. Anne en profita pour s'occuper de ses Bretons, dont la nationalité lui était si chère.

Pendant Louis XII, marié depuis vingt-deux ans à Jeanne de France, était sans héritier ; son aversion pour cette princesse qu'il n'avait épousée que par la contrainte qu'avait exercée sur lui le roi Louis XI ; l'amour qu'il nourrissait pour Anne de Bretagne, et aussi peut-être l'intérêt du royaume, le déterminèrent à solliciter du pape la dissolution de son mariage.

La duchesse avait accepté la demande de Louis XII, au cas où il parviendrait à faire rompre son premier mariage ; elle attendit donc dans son duché l'issue des négociations entamées à cet effet avec la cour de Rome, et la décision des commissaires, rassemblés à Tours pour prononcer dans cette affaire ; mais elle se promit toutefois de profiter de son empire sur le cœur du roi pour s'assurer des conditions plus douces que celles qu'elle avait dû subir une première fois.

Enfin, le 17 décembre 1498, fut rendue,

dans l'église paroissiale de Saint-Denis-d'Amboise, la sentence qui rendit à Louis XII sa liberté, et le 8 janvier suivant, il épousa Anne de Bretagne dans la chapelle du château de Nantes.

Les clauses de son contrat répondirent aux vœux de la duchesse. Il y fut stipulé que si la reine mourait la première, sans enfants, « le
« roi jouiroit du duché de Bretagne et autres
« pays et seigneuries de la dite dame, et
« qu'après son décès, les prochains, vrais
« héritiers de la dite dame, succédroient aux
« dits duché et seigneuries sans que les
« autres roys, ses successeurs, en puissent
« quereller ne aucune chose demander. »

Il y fut en outre porté « que le second
« enfant mâle provenant du dit mariage,
« mâle, ou fille, à défaut de mâle, et aussi
« ceux qui issiront respectivement et par
« ordre seront et demeureront princes du dit
« pays, pour en jouir et user, comme ont de
« coutume fait les ducs ses prédécesseurs,
« en faisant par eux au roi les redevances
« accoutumées; et s'il advenoit que d'eux, en
« le dit mariage, n'issit ou vint qu'un seul
« enfant mâle, et que cy-après ississent ou
« vinssent deux ou plusieurs enfants mâles
« et filles, au dit cas ils succéderont pareil-

« lement au dit duché, comme est dit. »

Ces conditions montrent assez à quelle dure extrémité Anne devait se trouver réduite quand elle accepta les clauses du contrat du 6 décembre 1491. Si on voulait ajouter à tous ces témoignages de l'histoire une preuve de plus des efforts constants de la duchesse pour assurer après elle l'indépendance de la Bretagne, on la trouverait dans sa persévérance à repousser l'union de sa fille Claude avec le comte d'Angoulême, mariage qui ne se fût peut-être jamais réalisé si elle eût vécu.

Pour la seconde fois assise sur le trône de France, la reine Anne, sans oublier son ancien goût pour les arts et les lettres, prit une part active au gouvernement du pays. Dom Montfaucon (*Mon. de la monarchie française*) nous a conservé un grand nombre de lettres en vers latins de Louis XII et d'Anne de Bretagne pendant l'expédition d'Italie. Ces lettres, qui renferment des détails intéressants sur les événements de cette guerre désastreuse, et qui nous prouvent plus d'une fois l'amour des deux époux, nous montrent aussi que la reine désapprouva la guerre de Louis XII en Italie, comme elle avait désapprouvé celle de Charles VIII, et qu'elle fit

néanmoins tous ses efforts pour en assurer le succès.

Quant aux affaires de son duché, Anne de Bretagne en conserva seule la direction ; ses Bretons étaient toujours chers à son cœur, et elle voulut leur en donner une preuve de plus en s'entourant d'une garde bretonne uniquement attachée à sa personne. Elle fit équiper dans les ports de la Bretagne douze vaisseaux de ligne, et elle mit elle-même à leur tête les officiers les plus capables, dont la plupart étaient Bretons, et parmi eux ce fameux Primauguet, commandant du vaisseau *la Cordelière*, qui, avec vingt bâtiments, défit en 1512 la flotte anglaise, forte de quarante voiles.

Les préoccupations inséparables de l'administration des affaires ne purent distraire la reine des soins minutieux qu'elle donnait à sa maison. Malgré le luxe dont elle s'entourait dans les cérémonies publiques, elle était dans l'intérieur de son palais vêtue avec la plus grande simplicité, et coiffée toujours de la cape noire des Bretonnes. Entourée d'une suite nombreuse de dames, elle passait avec elles de longues heures à s'occuper de travaux d'aiguille. D'une sévérité irréprochable dans ses mœurs, elle voulait que chacun

autour d'elle prit exemple sur sa conduite¹. Aussi la réputation de sa cour fut telle, qu'elle mérita l'honneur de donner deux reines à l'Europe : les rois de Hongrie et d'Aragon s'en remirent successivement à Anne de Bretagne du soin de leur choisir une épouse digne de partager leur couronne.

Ce fut au milieu des splendeurs de ce règne brillant que cette vertueuse princesse fut subitement enlevée à la France : elle mourut au château de Blois, le 9 janvier 1514, laissant deux filles, la princesse Claude, fiancée depuis le 21 mai 1506 au comte d'Angoulême, et la princesse Renée, qui épousa en 1527 Hercule d'Est, duc de Ferrare.

Les larmes des Bretons vinrent se joindre à celles de la France. Jamais mort n'avait excité un deuil plus général : les grâces de sa personne, l'élevation de son esprit, la bonté de son cœur, faisaient de cette princesse l'idole de ses peuples.

Ses funérailles furent célébrées avec une

¹ Pour récompenser les dames d'une conduite irréprochable, elle introduisit à la cour de France l'ordre de la *Cordelière*, fondée par la duchesse Marguerite, première femme de François II, en mémoire des cordes dont Jésus-Christ fut lié dans sa Passion.

pompe dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Les princes et princesses du sang, tous vêtus de longs habits de deuil; le cardinal de Bayeux, accompagné de plusieurs évêques en habits pontificaux; les principaux seigneurs du royaume et les ambassadeurs se firent un devoir de rendre les derniers honneurs à une princesse si digne de la douleur que sa mort faisait éprouver à la nation. « Tout le peuple, » dit Brantôme, ne se put saouler de la « pleurer. »

Quelques mots maintenant sur le manuscrit que nous publions, et nous terminerons cette introduction.—Le héraut d'armes d'Anne de Bretagne composa une relation détaillée des cérémonies observées à l'enterrement de la reine. Plusieurs copies, ornées de belles miniatures en furent faites par ordre de Louis XII, et distribuées aux principaux seigneurs de la cour. La Bibliothèque Impériale possède neuf de ces copies, dont la plus belle et la plus complète (n° 9709) est dédiée à Louise de Savoie. Les Archives de l'Empire conservent également un exemplaire de cette relation (ms. 913), dont nous avons aussi par devers nous une copie. Le manuscrit des Archives est, comme le nôtre, incomplet en diverses parties; trois miniatures sur neuf

ont été enlevées, et en même temps a disparu le texte qui se trouvait derrière ces miniatures. Nous avons complété notre copie d'après le manuscrit 9709 de la Bibliothèque Impériale, et nous nous sommes attachés à reproduire, avec sa physionomie originale, cette relation dont jusqu'ici on n'avait publié que des fragments défigurés. Souvent les noms avaient été altérés en passant par la plume de copistes inintelligents ; nous avons tâché de leur rendre leur véritable forme, et par des notes aussi courtes que possible nous nous sommes efforcés de faire connaître à nos lecteurs les personnages mentionnés dans ce récit.

K. L. M. M. G.

31 janvier 1858.



FUNERAILLES

D'ANNE DE BRETAGNE





Noble conte de Laval, de Quintin et de Montfort,¹
Illustre noblesse de long-temps a estymé,
Ouez comme la mort par son cruel effort
A prins la royne qui moult vous a aymé :
Voyés la mort extresme, les pleurs et les plains
Que l'on a faict, tant par montz que par plains,
Soubs gros sanglotz de soupirs et de larmes ;
Moy Bretagne, son hérault et roy d'armes,
Plusieurs foiz, comme bien fais recors,
Vous veiz à l'enterrement de son noble corps :
Pour souvenir de vostre souveraine parente,
L'enterrement du corps et du cueur vous présente.

¹ (Guy XVI, comte de Laval et de Montfort, vicomte de Rennes, baron de Vitry et comte de Quintin par Jeanne du Perrier, sa mère. Son père Jean, sire de la Roche-Bernard, était second fils de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne, fille de Jean VI le Bon, duc de Bretagne, dont le frère Richard, comte d'Étampes, était le grand-père d'Anne de Bretagne. Le comte de Laval était donc cousin très-proche (au huitième degré) de la reine Anne. Guy XVI, né en 1475, mourut le 30 mai 1531.





RECIT DES FUNERAILLES
D'ANNE DE BRETAGNE

ENSEIGNEMENT DE SA PROGENITURE

ET COMPLAINTÉ QUE FAIT BRETAGNE, SON PREMIER HERAULT
ET L'UN DE SES ROYS D'ARMES.

Noblesse, hélas ! si je n'ay bouche ou langue
Pour faire ici suffisante harangue
Et pour former en riches oraisons
D'armes et timbres les triumphans blasons,
Pardonnés moy ; car raison m'amoneste
D'en pourgecter quelque récit honneste,
Non pour plaisir, mais en grant dolléance
Pour ceste mort, qui pas d'huy ne commence
De toutes gens par uny cruel affaire
Depuys le grant jusqu'au petit deffaire ;

Qui soit ainsi montrant sa grant rudesse.
 Elle vous a prins celle royne et duchesse
 Que l'on tenoit soubz vertuz singulière,
 Au monde entier des dames la première,
 Seulle sans per et sans comparaison,
 Qu'on doit pleurer et plaindre par raison,
 Non seulement des poeres méquaniques,
 Mais de grans clers tant ecclésiastiques
 Que séculiers, en secret et commun
 Incessamment : puy le poere commun,
 Noblesse après et militante église ¹
 Doivent sercher les moyens et la guise
 D'eulx conggréger tous ensemble en ung tas,
 Et convoquer les gens de tous estalz,
 Pour hault crier comme gens soucieulx
 Tant que leur voix en aille jusques aux cieulx.
 Et vous après, dignes d'estre nommez
 En cest endroit, héraulx très renommez,
 Qui comportés les figures et signes,
 Blasons dorez, azures, intersignes,
 Sur vostre doz, en cothe pure et monde,
 Des plus grans roys et roynes de ce monde.

¹ Voilà bien les trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

Venez vous point plourer, plaindre, gémyr
Et gros sanglotz de vostre cueur vomyr
Pour la patronne et princesse des dames ?
Premièrement, Montjoye, grant roy d'armes,
Tant estimé, portant la fleur de lys,
Laisse plaisir, passe temps et délys ;
Car perdu as celle qui tant l'aymoit,
Et qui moult fort en tous lieux t'estimoit.
Vous en après, Champaigne et Normendie,
Plourez devez, à celle fin qu'on dye
Qu'en cestui cas qu'on a pitié de veoir
Honnêtement faictes vostre devoir.
Pareillement, Vennes et Hennebont,
Au cas, au sort, au mortiffere bont
Qu'avez receu de vostre grant maistresse,
Est il doulleur, amertume, tristesse
Qu'en vostre cueur ne se doibve loger
Tant que vos jours en puissent abréger ?
Moy avec vous n'ay cause de me laire,
Mais tout ainsi comme homme solitaire,
N'ayant de vivre au monde plus d'envye,
En gémissant veulx consommer ma rye.



SI APRES ENSUIT

LA JANEOLOGIE DE LA DICTE DAME

FAICTE EN TERMES RUDES ET RYME,
SELON LES HISTOIRES ANTIQUES.

*Elle estoit noble et de hault pris ;
Chacun louoit sa bien venue.
Noblesse, ouez parler du temps jadis
Des grans princes dont estoit descendue.
Quant la cité de Troye fut rompue
Par les Grégois et mise tout au bas,
Ung roi troyen fist adonc une yssue
Qui se nomma le prince Eneas.*

*Il amena des Troyens ung grant tas,
Et si avoit femme de grant vertuz,
Dame Créusa, de ce n'en doubtés pas,
Fille aisnée du preux roy Pryamus :
En icelle engendra Ascanyus,
Vaillant prince de fait et de renom ;
Ascanyus engendra Silynyus,
Et Silynyus Brutus le champion,
Lequel conquist le pays d'Albion,
Qui à présent est la terre des Anglois,
Et l'apella Bretagne de son nom,*

*La peupla de ses Troyens courtois,
Puis les nomma Bretons en sa voix.
Et régnèrent tellement ses enfans,
Bien en nombre quatre vings trois roys,
Par l'espace de mil cinq cens ans.*

*Je vous parle voire jusques au temps
De l'an de grâce trois cens quatre vings sis :
Conan ¹ Mériadec, l'un des dictz précédans,
Vint en Bretagne ; par luy fut conquis :
Et tous princes qui ont régné depuys
Sont tous yssuz de sa postérité.
Aussi estoit la dame de hault pris,
Les cronicques l'ont ainsi récité.*

*De sainte Hélayne qui trouva la vruye croix,
De sainte Ursule et autres deux ou troys,
Salmon Gicquel ², tous saintz en paradis,
Et Maximien, du nombre des grans roys
Et empereur, macion je ne foyz
En ce récit, pour abréger mes dictz ,
Qui du pays britonicque jadis*

¹ Suivant la tradition, Conan Mériadec était prince d'Albanie en Écosse, et fut mis par Maxime à la tête de la colonie qu'il envoya en Armorique. Les Bretons le proclamèrent roi en 409 et il mourut en 491.

² Salomon Gicquel, petit-fils et successeur de Conan Mériadec, fut tué dans une émeute en 434.

*Yssirent tous en souverain paraige ;
Dont cette royne estoit de leur lignage,
En tout triumphe haultement exaltée,
Que mort trop tost a de ce monde ostée.*

*Et si ne fust longue prolicité,
Et que ay le cueur moult dollant,
Vous feroys plus long récit
Des princes de bruyt excellent :*

*De ce faire auroys grant tallant.
Mais je seray une abrèviacion,
Et me tairay de la plus part d'eulx,
Pour ensuyver la génération
D'aucuns qui ont été vertueulx :*

*Entre autres le preux et gracieulx
Filz au conte Robert, de grant savance ¹,
Qui filz estoit au bon roy vertueulx
Nommé Loys, cinquiesme de France,
Surnommé le Gros ; et par belle ordonnance
De Bretagne les estatz de noblesse,
On lui bailla Aliz, fille Constance,*

¹ Pierre Mauclerc, fils de Robert II, comte de Dreux; il épousa, en 1212, Alix de Thouars, fille de Constance, fille de Conan IV, légitime héritière de la Bretagne, et l'année suivante, Philippe-Auguste lui restitua ce duché, dont il s'était emparé après le meurtre d'Arthur.

A espouse, de Bretaigne duchesse :

Il gouverna le pays par grant sagesse,

En tranquillité et en grant unyon,

Et engendra ung filz en la duchesse,

Nommé Jehan, le premier de ce nom¹ ;

Lequel par temps eut la succession,

Après la mort de sa mère pour vray :

Il print femme de royal extraction.

Fille Thibault, de Navarre le roy ;

Ce fut Blanche, dame de bel arroy.

Dont sa mère estoit de très hault pris,

Marguerite, nommée pour tout vray,

Qui fut fille du bon roy saint Loys².

Le duc Jehan eut de Blanche six filz

Et deux filles ; mais plus ne parle d'eulx,

Fors de Jehan l'aisné de touz les six,

De Richemont le conte gracieulx³.

Jehan le premier mourut, tant estoit vieulx,

¹ Jean Ier le Roux, marié en 1236 à Blanche, fille de Thibaut IV, comte de Champagne.

² La mère de Blanche était Agnès, fille de Gutchard IV, sire de Beaujeu. Thibaut IV épousa, il est vrai, après la mort d'Agnès, une Marguerite, mais elle n'était nullement fille de saint Louis; son père était Archambaud VIII, sire de Bourbon.

³ Jean II, né le 4 janvier 1239, marié en 1269 à Béatrix, fille de Henri III, roi d'Angleterre.

*L'an mil doux cens quatre vings et six ;
 Dont après lui régna, bien vertueux,
 En Bretagne, Jehan le second, son filz,
 Quel amena d'Angleterre au pays
 Une dame qui print à mariage,
 Fille du roy Henry, nommée Béatrix.
 En laquelle engendra davantaige*

*Deux tant beaux filz qui devindrent en aage,
 Artur et Jehan, preux et vaillans enffans,
 Dont l'aisné fut Artur de grant courage.
 Leur père Jehan régna dix sept ans,
 Et trespasa en l'an mil et troys cens
 Et cinq après : dont Artur succéda
 En Bretagne. Comme ses précédans,
 Vaillamment le pays gouverna ;*

*Très haulte dame en premier espousa
 De Lymoges Béatrix¹ la contesse,
 Et eut troys filz d'elle, lesquelz nomma
 Jehan, Pierre, Guy, qui nourrit en liessc.
 Bien tost après décéda la duchesse,
 Dont Artur eut au cueur grant desconfort :
 Puy espousa dame de grant noblesse,*

¹ La première femme d'Arthur II s'appelait Marie et non Béatrix, et était fille de Gui IV, vicomte de Limoges.

*Dame Yollant, contesse de Montfort*¹ :

*Amsemble furent si bien d'accord
Qu'ilz engendrèrent ung filz de grant noblesse
Nommé Jehan, dit conte de Montfort
Après la mort de la noble duchesse,
Et quatre belles filles, qui en grant liesse
Furent toutes colloquées haullement*² ;
*Car de France la royalle haultesse
Fut descendue la noble Yollant*³.

*Le duc Artur, de qui faiz parlement,
Réгна vingt ans en joye et plaisance,
Et trespassa, selon l'entendement,
L'an mil troys cens et treze sans doubtance.
Jehan son aisé lors son règne commence*⁴,
Et si réгна environ vingt neuf ans ;

¹ Yolande, fille de Robert IV, comte de Dreux, et veuve d'Alexandre III, roi d'Écosse.

² Ces quatre filles furent : 1^o Jeanne, femme de Robert de Flandre, seigneur de Cassel ; 2^o Béatrix, mariée à Gui X, seigneur de Laval ; 3^o Alix, femme de Bouchard VI, comte de Vendôme ; 4^o Marie, religieuse à Poissy.

³ Par son père, Robert IV de Dreux, Yolande descendait de Louis le Gros, dont le troisième fils, Robert le Grand, trisaieul du père d'Yolande, avait été le premier comte de Dreux.

⁴ Jean III le Bon épousa successivement : 1^o en 1297, Isabelle, fille de Charles de France, comte de Valois ; 2^o en 1310, Isabelle, fille de Sanche IV, roi de Castille ; 3^o en 1329, Jeanne, fille d'Édouard, comte de Savoie.

*Il espousa troys dames d'excellance,
 Mais il ne peult oncques avoir enfans :*
*Il trespassa en l'an mil et troys cens
 Quarante et ung, d'april dernier jour.
 Et son frère Jehan¹, l'un des vaillans
 En Bretaigne, régna par grant vigueur,
 Car il estoit naturel et droit seigneur :*
*Mais on luy fist à l'endroit ung grant tort ;
 On luy mena la guerre nuyt et jour
 Par ses ennemys qu'ilz avoient grant support.*
*Pour ce qu'il fut prévenu de la mort,
 Il ne mena pas à fin icelle guerre ;
 Mais Jehan son filz, le preux, vaillant et fort,
 Par sa proesse posida toute la terre.
 Ung dimenche, jour Saint Mychel sans erre,
 Davent Auray mourut Charles de Bloys,
 De par Jehan le duc, en belle guerre ;
 Ce fut l'an mil troys cens soixante et troys.*
*Le duc vaillant, dont mencion vous foys,
 Sa mère estoit de très noble lignage,*

¹ Jean de Montfort, fils d'Arthur II et d'Yolande, se vit disputer le duché de Bretagne par Charles de Châtillon, dit de Blois, qui tenait ses droits de sa femme Jeanne la Boiteuse, fille de Gui de Bretagne, comte de Penthievre, second fils d'Arthur II et de Marie de Limoges. Jean de Montfort mourut le 26 septembre 1345.

*Jehanne, fille du comte de Flandres ¹,
 Excellante, belle, bonne et saige,
 Et sa mère de royal parentaige
 Fille Philippe le Long, le roy de France,
 Contesse d'Artois, qu'elle eut en partaige,
 Très savante et plains de prudence :*
*Le duc, nommé Conquereur par sa vaillance,
 Successivement il espousa troyes femmes ² :*
*De chacune il eut belle aliance ;
 Aussi estoient belles et nobles dames.
 Des deux premières n'eurent enfans nez
 Et si ne conceut nulz enfans :*
*De la tierce les plus beaulx de jamais
 Et quatre filz hardiz, preux et vaillans,
 Qui tous devindrent beaulx et grans,
 Fors ung, Gilles, qui mourut en jeune aage,
 Et leur mère, selon que j'entens,
 Estoit fille du roy prudent et saige
 De Navarre ; et aussi d'aventaige*

¹ Jeanne, fille de Louis I de Nevers, comte de Flandre, et de Marguerite de France, fille de Philippe le Long, qui devint en 1361 comtesse d'Artois.

² Jean V le Vaillant épousa : 1^o Marie, fille d'Édouard III, roi d'Angleterre ; 2^o Jeanne, fille de Thomas Hollent, comte de Kent ; 3^o Jeanne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

*Sa mère estoit fille du roy de France¹,
Nommé Jehan, prince de haut couraige,
Premier de ce nom, fondé en grant savance.*

*Tous ses enfans en leur premier enfance
Furent nommés : Jehan fut le premier,
Gilles second mourut en innocence,
Artur² fut tiers, Richart³ le dernier.*

*Mais à la mort ne faut jamais fier
Qui vint tuer leur père vertueux ;
Ung dimenche, jour de Toussains, à cler
Rendit l'âme à Dieu le glorieux ;*

*Ce fut l'an mil quatre cens et deus⁴ :
Et luy succéda sans nulle différance
Jehan son filz, des autres le plus vieux ;
Qui print femme de royal alyance :
Ce fut Jehanne, fille aisnée de France .
Du roy Charles septiesme⁵ du nom ;
Elle conceut de la noble semence
Du bon duc troys filz de grant renom :*

¹ Jeanne de France, mariée à Charles le Mauvais en février 1368.

² Arthur III, comte de Richemont et duc de Bretagne, que nous retrouvons plus loin.

³ Richard, comte d'Étampes.

⁴ Suivant l'*Art de vérifier les dates*, Jean V mourut le 1er novembre 1390.

⁵ Jeanne, fille de Charles VI, et non pas de Charles VII.

*Premier François, prince de grant renom,
 Pierre¹, Gilles², ce fut riche porture,
 Et puis dame Ysabeau³, ce dit on,
 Triumphants et belle créature.
 Leur père, selon cours de nature,
 Mourut l'an mil et puyz cent quatre foiz
 Quarente deux, et par vraye droicture
 Luy succéda son filz aisé François.
 Ce bon prince ce maria deux foys,
 Premièrement à dame Yollant,
 Fille au roy Loys, doula et courtoys,
 De Cécille ; mais il n'eut nulz enffans
 Qui eust vescu ne point devenu grant,
 Ains trespassa : plusieurs furent dollans.
 Le duc François, qui fut mal content,
 Ce maria après par certain temps :
 Les seigneurs du pays petitz et grans
 Le voulurent prier de ce faire,
 Et prinnt femme d'Escosse, de seize ans,
 Fille du roy, plesante et débonnayre,
 Dame Ysabeau⁴, la très belle et clère ;*

¹ Pierre II, comte de Guingamp.

² Gilles, seigneur de Chantocé.

³ Isabeau, femme de Gui XIV, premier comte de Laval, et grand'mère, comme nous l'avons dit, de Gui XVI, auquel ces vers sont adressés.

⁴ Isabeau Stuart, fille de Jacques I, roi d'Écosse.

*De laquelle eut deux filles très belles¹,
 Qui demourèrent seules avec leur mère ;
 Car leur père mourut d'avecques elles.*

*Ce leur estoit bien estranges nouvelles.
 En leur jeune aage et premier temps,
 Orphelines furent les deux pucelles.
 Il ne régna seulement que huit ans ;
 Il trespassa l'an mil quatre cens
 Et cinquante, si cronique n'erre :
 Et quant il eut ainsi finy ses ans
 Lui succéda son frère le duc Pierre.*

*Il posida de Bretaigne la terre,
 Puy espousa la pucelle Françoise,
 Dame de Touars, joissante sans guerre,
 Qui en surnom portoit le nom d'Amboise :
 Point n'eut d'enffans, dont fut à malaise.
 Le duc Pierre régna six ans tout droit :
 Il trespassa et laissa la courtoise
 L'an mil quatre cens puy cinquante sept.*

*Mainctenant fault venir parler à droit
 Qui succéda au vaillant duc Pierre :
 Ce fut Artur son oncle tant parfait ;
 Et après lui succéda en la terre*

¹ Marguerite, femme de François II, duc de Bretagne, et Marie, femme de Jean II, vicomte de Rohan.

*De Bretagne, paisiblement, sans guerre,
Le preux conte de Richemont, courtoys,
Qui de France chassa ceux d'Angleterre,
Et en son temps espousa par troys foys ¹.*

*De ses femmes pour le présent me lays ;
Car de nulle n'eut oncques enfans :
Il ne régna en tout que quinze moys ;
Ains trespassa l'an mil et quatre cens
Cinquante et huit, non plus ; ce fut au temps
En cueur d'yver que les jours estoient frays,
Vingt et huit jours estoit, soyés contens,
De décembre presque la fin du moys.*

*Lors commença le vaillant duc François
A y régner par bonne ordonnance,
Fils de Richart, le conte d'Estampes,
Quart filz de Jehan qui fut plain de vaillance :
Ledict Richart espousa sans doublance
Marguerite, la fille d'Orléans
Au duc Loys, frère du roy de France,
Nommé Charles sixième plain de sens ².*

Il eut d'elle nobles et beaulz enfans :

¹ 1^o En 1423, Marguerite, fille de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne; 2^o en 1442, Jeanne d'Albret; 3^o en 1445, Catherine, fille de Pierre I de Luxembourg, comte de Saint-Paul.

² Singulière épithète appliquée à Charles VI.

*Ce duc François que je nomme derrain
 Fut le premier selon que j'entens ;
 La princesse d'Oréngé pour certain,
 Et l'abesse de Frontevault, et plain
 D'autres, lesquelles moururent en jeunesse.
 Le duc François, notre droit souverain,
 En Bretagne régna en grant lyesse :*

*Il gouverna le pays par sa noblesse.
 Et espousa ce beau prince courtoys
 Marguerite, la très noble princesse,
 Fille aisnée du premier duc François
 Et de la fille du roy des Escossois,
 Dame Ysabeau, nommée par avant.
 Oncques n'eurent enffans que ung touteffoys
 Qui mourut jeune ; jamais ne devint grant.*

*Ce vaillant duc en son commencement
 Reigla le pays en belles ordonnances.
 Il faisoit beau veoir son entretenement,
 Son beau mainti'en, toutes ses contenances.
 Nul n'eust ozé ce estre assez osé
 De mal faire ; s'il eust eu la notisse,
 Incontinent il eust faict sentencier
 Selon son cas par dame justice.*

*Car il vivoit de si belle police
 Qui ne vouloit souffrir en nul endroit*

*Que l'un eust fait à l'autre préjudice,
 Sur la paine d'estre pugny à droit.
 Sur tous autres princes il triumphoit,
 Tant de beaulté que de toute prudence ;
 Les gens de bien toujours entretenoit :
 De veoir son faict c'estoit une excellance.*

*A plusieurs roys avoit fait alliance
 Pour myeux garder son pays en unyon,
 En bonne paix, amour et patience,
 Point ne vouloit avoir discencion.
 En soy avoit grande perfection ;
 Grant clerc estoit en décret, en loix,
 Tout plain de sens et discreption,
 Grant bruyt avoit pour ses beaultz faicts.*

*Mais la mort vint qui fist grant excès
 Et lui osta sa première compaignie.
 Cela passé, par certain temps après,
 Par les seigneurs en conseil de Bretagne
 Il fut requis, bien en souviengne,
 A prendre femme, et l'eut bien excellante,
 Marguerite de Foucix; nut ne s'en pleigne,
 Très haulte dame, belle et triumpicante,
 Tant savante, noble, bonne, plaisante,
 Apartenante à grans princes et roys :
 En brief temps conceupt la très prudente*

*De la semence du noble duc François
 Dame Anne et Ysabeau après,
 Deux pucelles tant belles à plaisance,
 Possible n'est qu'on trouveroit jamais
 Deux pucelles de plus belle excellance.*

*Le bon prince tant plain de sapience
 Long temps vesquit en grant tranquillité,
 Et la duchesse de bonne ordonnance
 En grant joye et en prospérité.
 La rude mort, par sa crudité,
 Vint attaquer la vaillante duchesse ;
 Ce fut fort grant mortalité
 Que de perdre une telle princesse.*

*Bientost après fist trop lourde rudesse ;
 Le duc trespasa dedans guères de temps ;
 Lors abati le patron de noblesse :
 Ce fut l'un mil et après quatre cens
 Quatre vings huit, de rieng ne mens,
 En septembre le septiesme jour.
 Las ! les Bretons devoient estre dollans
 De perdre ung si grant seigneur.*

*Les deux pucelles menèrent grant douleur.
 Madame Anne estoit la succeresse ;
 Et commença à pancer myt et jour
 A ses affaires, comme vraye princesse.*

Tout le monde parloit de sa hautesse :
Nul ne pouroit à droit l'apercevoir
De sa grande et très haute noblesse ;
C'est un abisme à le concevoir.

Dame Ysabeau, qui faisoit beau voir,
Fut surprinse de griesce maladie,
En tel estat, on le peut bien savoir,
Que en jeune aage elle perdit la vie.
La duchesse, plaine de courtoisie,
De tout bon sens et de magnificence,
Fut désirée par sa grant mélodie
D'estre femme au puissant roy de France :

Ce fut Charles, le prince de vaillance,
Huitiesme du nom ; en bonne estraine
Par mariage voulut son alliance ;
La voyant de vertuz plaine
Il espousa, ce fut chose certaine :
D'elle eut troys beaulx filz à plaisance ;
Dieu fist tant que chacun mourut jeune :
Ce fut dommaige en Bretagne et en France.

Ce vaillant roy fist par sa puissance
Tant de beaulx faictz dignes de mémoire,
La mort vint qui luy fist grant nuyance,
Luy toulut toute mondaine gloire.
Ung samedi mourut le débonnaire,

*Au mois de mars septiesme jour tout de droit,
A Amboise où il estoit en repaire,
L'an mil quatre cens et puyz nonante sept.*

*Tout le monde desconforté estoit :
Du bon prince nully ne se contente ;
Mais par sur tous la royne ne cessoit
De grans douleurs et piteuses complainctes :
La noble dame estoit si très dollante,
Tant marrye et tant desconfortée
Pour celle mort qui luy sembloit nuisante ;
Aussi estoit moult fort désolée.*

*Bientost après elle fut restorée
De ses douleurs la très noble et saige :
Car par deux fois a esté couronnée
Royne de France par loyal mariage.
Le roy Loys, de bon et franc courage,
Le très vaillant, douziesme de ce nom,
La désira et prinst d'aveutaige
A espouse de très grant affection,*

*La congnoissant de si hault renom,
Tant belle, plaisante et savante,
Qu'il n'y avoit en nul lieu mencion
Qu'onques dame fust plus prudente,
Magnifique, vaillante, triumpante,
Excellante sur toutes les mondaines :*

*Car de vertuz, est vérité patente,
Elle excède toutes les humaines.*

*Es histoires escriptes anciennes,
Y a mencion de Judic et Hélaïne,
De plusieurs dames de beauté plaines,
De Hester, Lucrese et aussi Policyno :
Mais à parler de la royne souveraine,
Elle a passé toutes et chascune
Qui ont esté ne qui en présent règnent :
Car sa pareille il n'en est nulle.*





THE END OF THE WORLD



COMMEMORACION

ET ADVERTISSEMENT

DE LA MORT DE TRES CRESTIENNE, TRES HAULTE, TRES PUISSANTE
ET TRES EXCELLANTE PRINCESSE,
MA TRES DOUBTEE ET SOUVERAINE DAME,

MADAME ANNE

DEUX FOIZ ROYNE DE FRANCE, DUCHESSE DE BRETAGNE,
SEULLE HERITIERE D'ICELLE NOBLE DUCHE,
CONTESSSE DE MONTFORT, DE RICHEMONT,
D'ESTAMPES ET DE VERTUZ.

Le neufiesme jour de janvier, le dollant
moys, froit et plain de pleurs et la-
mentacions, l'an à chascun mal gra-
cieulx mil cinq cens treze, à heure
de six heures du matin, au chasteau de Bloys,
rendit l'âme à Dieu la noble royne et duchesse,
nostre souveraine dame et maistresse, dont cy de-
vant est faicte mencion. Et demoura en sa cham-
bre, en son lit de parement, bien veillée et acom-
pagnée de nobles seigneurs et dames, servie de
messes et services ; ayant grant nombre de reli-

gieulx veillans jour et nuyt, disans vigilles, vespres de mors; et de Monseigneur de Rennes ¹, son confesseur, de nostre maistre Monseigneur Parvy ², confesseur du roy nostre sire, lequel la mit en uncion parce que Monseigneur de Rennes estoit pour l'heure absent. Et jusques au samedi en celluy lieu demoura : lequel jour, du matin, elle fut portée en sa salle d'honneur, au corps de maison neuf, sur le devant dudict chasteau de Bloys, où la noble dame prist repos jusques au lundi au soir ayant face découverte ³.

¹ Yves Mayeuc, de Morlaix, d'abord dominicain, évêque de Rennes le 29 janvier 1507, mort en septembre 1541.

² Guillaume Parvi.

³ Théodore Godefroi, dans son *Cérémonial de France*, éd. de 1619, p. 96 et suiv., a publié d'une manière incomplète et inexacte le manuscrit que nous éditons aujourd'hui. On trouve dans cette relation deux passages qui manquent à notre copie et que nous reproduirons en leur lieu, en corrigeant les fautes de Godefroi d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Voici le premier de ces passages :

« Pour venir à parler d'icelle salle d'honneur, elle feut parée et tapissée de tapisserie ouvrée sur soye et fil d'or, historiée de l'histoire de la vengeance Nostre Seigneur et destruction de Jérusalem que feit Titus et Vespasien. Aual estoit la gallerie, qui estoit moult grande, tapissée et parée de meame. En icelle salle estoit ladicte dame sur un grand liet d'honneur, moult hault comme une plateforme, couvert d'un grand drap d'or pendant en terre de tous costez, où y pourroit en icelluy avoir trente six aulnes de drap d'or, fourré d'ermynes et bordé tout alentour dessus et hors du bort. Ladicte dame, en estat royal,

Le lundi au soir, huitiesme jour après son trespas, fut la noble royne mise en sa dernière

estoit sur icelluy lict, ayant les mains jointes, revestues de gans blans, la couronne sur la teste, soustenuë d'un coisin et carreau de drap d'or. Sa robe et corset estoient de velours sandallé, signifient pourpre, qu'est vestement et habit royal, fouré d'hermynes. Aussi estoit tout le devant, et sur la poitrine jusques au dessoubz de la sainture, et non en flanchure; monstrant que à une royne et princesse souveraine appartient porter celles ermynes de la sorte. Ses manchons estoient de drap d'or garniz de pierrerie : aussi estoient les boutons desdites manches. Et sur icelluy corset avoit un grand menteau de pareil velours, fourré d'ermynes, lequel pendoit de chacun costé sur ledict lict. Autour de la teste d'icelle noble royne, sur le chevet du lict, avoit deux carreaux ou coisins de pareil drap d'or, Sur le destre estoit le sceptre, et sur le senestre la main de justice ou de miséricorde, comme on la voudra nommer. Sur cely lict avoit un grand ciel, ou tiercelet nommé, qui estoit de drap d'or, ayant le dossier de meame, frangé de soye rouge et fin or. Aussi avoit aux piedz de ladicte dame un grand carreau de drap d'or; et plus bas une large scabelle couverte de pareil drap d'or, estoit une croix d'or semée de fleurs de lys, en laquelle estoit la remembrance du crucifix. Et au plus près avoit deux benoistiers et aspergetz d'argent, le tout bien acoustré.

« Et pour revenir à parler de la face de ladicte dame, pendant qu'elle feut descouverte depuis le lundy surdict jusques au mardy ensuivant, qu'estoient neuf jours, de mémoyre d'homme ne fut veu si belle face. Car il sembloit qu'elle ne feust que pasmée ou endormye. Car de yeulx, bouche, nez ne autre endroit y n'y avoit chose que ne fust si honneste que c'estoit merveilles, et de nulle mauvaise odeur, en façon que nul prince, homme, seigneur ou dame digne de baiser ou toucher à la face d'icelle noble dame n'y eut en riens prins frayeur ne danger, pour la beaulté et odeur qui en elle estoit, et disoient plusieurs notables personages, pourtant qu'elle avoit aymé et servy Dieu estante si

châsse et cercueil, comme icelle dame doit estre mise et acoustrée. Auquel lieu estoient présens : mesdames de Mailly ¹, dame d'honneur de la noble royne, fille du conte de Lestrac ; de Soubize ²; de Litré ³, dame d'atour de la dicte dame ; de la Guierche ⁴ et autres damoiselles.

Aussi y estoient Messieurs les maistres de Me-

plaine de vertus, de bonne grace et bonté que Notre Seigneur luy gardoit et préservoit sa dicte beaulté, espérant chascun qui avoit connu sa vie et forme de vivre que quelque apparence et intersigne en adviendroit, de la forme déclairée comme elle estoit belle selon Dieu et nature. Ainsi parée fut la chapelle; le tout y fut moult richement aorné. Car tous les paremens d'autels, chasubles, chappes et autres acoustrements, ils feurent de drap d'or. Les bordures desdicts ornemens et les orfreiz feurent de drap d'argent, endantées de l'un en l'autre, et enrichies des armes et blasons de ladite dame, comme Royne et Duchesse, avec sa devise d'une cordelière d'or. >

¹ Jacqueline d'Astarac, deuxième fille de Jean III d'Astarac, femme d'Antoine de Mailly. Dans un état des officiers de la reine Anne pour les années 1496, 97 et 98, elle figure déjà comme demoiselle d'honneur aux gages de 100 livres.

² Antoinette, fille de Bouchard, seigneur d'Aubeterre, femme de Jean V l'Archevêque, seigneur de Soubize. La seigneurie de Soubize resta dans la famille l'Archevêque, dont toutes les femmes prenaient le surnom de Parthenay, jusqu'au mariage de Catherine de Parthenay avec René II, vicomte de Rohan.

³ Jeanne du Porcon, femme de Renaud de Litré, seigneur dudit lieu.

⁴ Marguerite Caillon, femme de Raoul de Tournemine, seigneur de la Guierche, fille de Jean Caillon, seigneur de Belle-Joye, fut dans la suite dame d'honneur de la reine Claude.

nou¹, du Porcon², Gilles d'Ogny³; escuyers, la Guierche⁴, Beton⁵; eschansons et panetiers, Montauban⁶, Borne⁷; escuyer tranchant, Piedouault⁸;

¹ Philippe de Menou, seigneur de Menou, Millé et Charnizay, conseiller et chambellan de Charles VIII, fut créé conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la reine Anne par lettres datées de Blois le 5 janvier 1501. Ce fut lui qui ordonna la pompe funèbre de cette princesse aux églises de Paris et de Saint-Denis. Devenu maître d'hôtel de la reine Claude, puis premier maître d'hôtel et gouverneur du Dauphin, il mourut à la fin de l'année 1520.—Dans un état de la maison de la reine Anne, tiré des comptes de René Hurault, receveur général des finances de ladite reine en 1505, état publié par D. Morice dans ses *Preuves de l'histoire de Bretagne*, et que nous aurons plusieurs fois occasion de citer, le sieur de Menou est porté comme conseiller maître d'hôtel

² Arthur du Porcon, chambellan de la reine Anne, capitaine général des places fortes et châteaux de Bretagne le 8 avril 1488.

³ Gilles d'Ognies, frère de Valeran d'Ognies, seigneur de Pierrepont, chambellan du roi.

⁴ Raoul de Tournemine, seigneur de la Guierche, était écuyer d'écurie de la reine Claude en 1517.

⁵ Pierre de Saint-Gille, seigneur de Betton, écuyer tranchant en 1505.

⁶ Louis de Montauban, de la famille de Rohan, fils d'Esprit de Montauban et neveu de Philippe, chancelier de Bretagne, dont il sera question dans la suite de ce récit.

⁷ Armand de Gontaut-Biron, seigneur de Montaut, de Born et de Saint-Just. La seigneurie de Born était entrée dans la maison de Gontaut par le mariage de Mathe de Born, dame de Hautefort, avec Élie de Gontaut en 1388.

⁸ Pierre de Piedouault, écuyer tranchant en 1505.—Th. Godefroy, dans son *Cérémonial de France*, l'appelle par erreur Piedonant.

rois d'armes et héralux, Bretaigné, Vennes et Hennebont; aumosnier, l'abbé de la Roue¹; maistre André de la Vigne², son secrétaire; Jehan de Paris, varlet de chambre du roy et de la dicte dame, qui moult ovra à la conduite de la dicte dame.

Lors fut la grant pitié et les grans regretz, force pleurs et lamentacions et à hault cris, quant vint à luy couvrir la face. Car l'un cryoit : « Ha ! noble dame ! » autres : « Ha ! souveraine et notable princesse, fault-il pour jamais perdre la veue de vostre noble face ! » Plusieurs lui touchoient, les ungs au corps, les autres à la face; les ungs baisoient le cercueyl, les autres le suayre. Et par plusieurs foys fut celle noble face descouverte, et moult longuement durèrent les pleurs et crys, tellement qu'il faillit envoyer partie d'iceulx plaignans, leur disant : « Congnoissez que c'est nostre royne et maistresse; prions Dieu pour elle. » Ainsi chascun se departit, faisans piteulx criz et lamentacions.

¹ Gui le Clerc, abbé de Notre-Dame de la Roue en Anjou, conseiller et aumônier en 1505, nommé en 1509 abbé commendataire de Saint-Jacques de Montfort au diocèse de Saint-Malo, puis promu, en 1514, à l'évêché de Léon, donna sa démission en 1521, et mourut dans son abbaye de la Roue, le 11 mai 1523.

² André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne, composa la plupart des épitaphes qui seront rapportées dans la suite de ce récit.

Le lendemain qui fut le mardi, celle noble royne, estant en son cercueyl, fut mise en celle propre salle de douleur, parée de deul. Autour d'elle, une quarée parée de velours noir, par le dedans doublée de taphetas de pareille couleur, armoyée aux armes et devise. Sur la dicte dame, au dedans de la dicte quarée, avoit ung grant drap de velours noir moult long, pendant jusques à la quarée, croisée de velours blanc : et par dessus ung moult riche drap d'or frizé, souzb lequel paraissoit le dict drap de velours et croix blanche.

Aussi y avoit ung carreau de mesme drap d'or où estoit la couronne, ceptre et main de justice. Sur la dicte dame tout hault y avoit ung ciel ou tiercellet de drap d'or frizé, frangé de soye rouge ; force cierges de cire blanche, iceulx armoyés aux armes et blasons de la dicte dame ; la croix sur ung carreau de pareil drap d'or ; les benoistiers et aspergez, comme devant est dit.

Ceste salle de deul fut tendue, hault et bas, par les deux costez, de drap noir, et par dessus de taphetas de pareille couleur : sur celluy taphetas, y avoit une gouttière ou sainture de velours, armoyée aux armes de la dicte dame, avec sa devise d'une cordelière bien enrichie de fin or.

Les aornemens de cette salle de deul et parement de chappelle furent faictz de couleur dolante et mal plaisante à la veue des assistans : car

ce fut velours noir enrichi d'orfraiz, armoyez et rempliz aux armes de la dicte dame et des cordelières de sa devise. Et moult fut bien parée cette salle pour deul, et la dicte dame et parquet bien ordonné.

Pendant que la noble dame fut en icelle, tant à face descouverte que autrement, y eut, comme devant ay dit, habitz, parement de salle et aornemens différans. Car la salle d'honneur, pendant qu'elle monstra la face, et la salle de douleur, après qu'elle fut mise en chässe et cercueil, furent différentes.

Mais tous les jours y eut quatre grans messes à diacres et soubz diacres, sans les messes en basse voix.

La première messe estoit du Saint-Esprit que disoient les Cordeliers : et les aornemens de damas rouge, bien enrichiz d'orfraiz, aux armes de la dicte dame et à sa devise.

La seconde estoit de Notre-Dame que disoient les Jacobins : et estoient les aornemens de damas blanc, enrichiz comme devant est dit.

La tierce estoit de Requiem, dicte et respondue par les chantres de la chappelle du roy : et estoient les aornemens de velours noir, enrichiz d'ymages et des armes et devise de la dicte dame.

La quarte grant messe, semblablement de Requiem, dicte par Monseigneur l'abbé de la Roue,

aumosnier de la dicte dame, en pontificat de prélat, ayant crosse et mytre qui bien lui advenoient; icelle messe respondue par les chantres de la chappelle de la dicte dame. Et eut le dict abbé différantes mytres : car pendant que la dicte dame estoit à face descouverte, en salle parée d'honneur, il avoit une moult riche mytre; et quant la salle fut parée de deul, sa mytre estoit de damas blanc. Et toujours officia le dict abbé, depuis sa mort jusques à Paris, tant à la messe que à vigilles, fors à Orléans où ce trouva l'évesque d'icelluy lieu.

Les Cordeliers, Jacopins, Carmes et Augustins, et autres gens d'église l'ont toujours veillée depuis sa mort jusques à Saint-Denys. Aussi a madame de Mailly, dame d'honneur de la dicte dame, avecques autres dames et damoiselles, jour et nuyt.

Aussi ont de chascune office ses nobles officiers comme maistre d'ostelz, panetiers, eschansons, escuyers, roys d'armes et héraulx, varletz de chambre, secrétaires et de chascune office : outre, y a eu garde d'archers et de Soysses, ainsi que orez cy-après.

Depuis le trespas de la dicte dame, pendant qu'elle estoit à Bloys, sont venuz tous les jours les paroisses, abbayes, couvens, églises, collégiales et autres églises en grant nombre, à toute la croix, torches et cierges armoyés aux armes de

la dicte dame, dire le *Libera* et autres belles oraisons sur la dicte dame. Et nuyt et jour y a eu prières.

Pendant que celle noble royne estoit en celle salle, arriva Monseigneur¹, Monseigneur d'Alençon², madame de Bourbon³, mesdames d'Angoulême⁴ et d'Alençon⁵, habillées toutes de deul, ayant grant suyte, belle et noble compagnie.

Ladicte dame de Bourbon avoit sa queue trop plus longue que les autres : je m'enquis pourquoy ; l'on me dist que c'estoit pour tant qu'elle estoit fille de roy et qu'elle préféroit toutes autres qui là estoient présentes. Aussi avoit sa queue troys aulnes de long ; celle de madame d'Angoulême deux et demye, et celle de madame d'Alençon, sa fille, pareille.

Maintz pleurs, cris et lamentacions ce firent les bons seigneurs et dames sus celle noble princesse, et plusieurs larmes espondirent, ce que je viz. Et après avoir veu et visité le bon Roy, nostre maistre,

¹ François Ier, fils de Charles de Valois, comte d'Angoulême.

² Charles, duc d'Alençon, mort en 1525, quelque temps après la bataille de Pavie.

³ Anne de France, fille de Louis XI, née en 1462, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, régente pendant la minorité de son frère Charles VIII, mourut le 13 novembre 1522.

⁴ Louise de Savoie, mère de François Ier et régente pendant la captivité de son fils, née en 1476, morte en 1531.

⁵ Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, née le 11 avril 1502, épousa en 1509 Charles, duc d'Alençon.

qui moult estoit dollant, et non sans cause, et Mesdames, deux foiz de jour, venoient prier Dieu sur le corps de la dicte dame; et moult charitablement, par la dicte dame de Bourbon, furent reconfortées la dicte dame de Mailly, dame d'honneur susdicte, et autres dames et damoiselles de la royne, estant là en grant nombre, et leur fit tant d'honneur que de les baiser toutes.

Pendant que celle dame fut en salle, ou bien peu par avant, vint nouvelles et fut envoyé en pourtraicture un signe qui avoit esté veu sur la ville de Suze, le jour qu'elle mourut, lequel apparut en plusieurs lieux, tant en Pymont, Savoye, le marquisat de Saluce que ailleurs.

Bientôt après son trespas, un sien secrétaire, nommé maistre André de la Vigne, fist plusieurs rondeaux, en forme d'épithaphe et complainctes de mort, mesmement la déploracion des lieux où plus souvent la dicte dame fréquentoit, ainsi que cy-après s'ensuyt.

RONDEAU.

*Cruelle mort, dépiteuse et adverse
D'estre aux humains si très dure et perverse,
Envers Jhésus foyz protestacion
Que sans péché, par détestacion*

*Blasmer le puis et mauldire sans cesse
 D'avoir meurtry la grant royne et duchesse
 Qui de vertuz posidoit la richesse :
 Digne tu es de répréhension,
 Cruelle mort.*

*Hélas! c'estoit la mère de noblesse,
 L'honneur des bons, l'espoir de gentillesse,
 Des désolez la consolacion ;
 Louée, aymée en toute nacion,
 Et prinse, las! en sa fleur de jeunesse,
 Cruelle mort.*

RONDEAU ET EPITAPHE.

*En ce monde, dix millions de plainctes,
 De pleurs, de criz, de souspirs, de complainctes
 Ne suffroient de bien regretter celle
 Royne, duchesse et de Dieu vraye ancelle,
 Qui de la mort a receu les estrainctes.
 Par tous pays soient ses armes painctes,
 Son nom, ses meurs et ses vertuz emprainctes
 Dedans noz cueurs, pour mémoire éternelle
 En ce monde.*

*Aussi faisons à Dieu requestes maincles
 Qu'en paradis avec les saintz et saintes
 Son âme soit en gloire supernelle;
 Et sur son corps de profundis pour elle
 Dévotement disons tous, les mains jointes,
 En ce monde.*

RONDEAU

DE L'ESPRIT ET DU CŒUR DU ROY SUR LE TRESPAS DE LA ROYNE,
 EN FORME DE DIALOGUE.

L'esprit parlant au cœur, par manière de reconfort.

*Pour la royne, diz ung de profundis,
 Pater noster et autres profons dictz,
 Sans plus avant ainsi te tourmenter.*

Le cœur.

Las! je ne puis, tant me fault guementer.

L'esprit.

*Cela ne peult son salut augmenter,
 Ny és haulx cieulx élever ses crédictz.*

Le cœur.

Trespasée est!

L'esprit.

C'est mon...

Le cueur.

Des jours adix

*Par quoy vers Dieu ne meffaitz ne mesdiz,
Si haultement fortune je mauldis
Et si là mort je prens à détester
Pour la royne.*

L'esprit.

Erre tu ?

Le cueur.

Non.

L'esprit.

*Or entens mes édictz ;
Puisqu'au Dieu plaist, lermes, criz, contredictz
N'y serviront.*

Le cueur.

*Je veulx bien lamenter
Et pour jamais d'elle le deul porter.*

L'esprit.

*—Conclusion.—Il te faut deporter
Et désormais procurer paradis
Pour la royne.*

LA DEPLORACION AU CHASTEAU DE BLOYS

DES LYEUX OU LA ROYNE FREQUENTOIT PLUS SOUVENT.

ET PREMIER :

A la chambre.

*Neuf jours après le froit moys de décembre.
On te peult voir, qui bien y pensera,
La plus piteuse et désolée chambre
Qui oncques fut, ne qui jamais sera.*

A la garde-robe.

*Trop piteuse et povre garde-robe,
Pleure ton deul, regrette ta maistresse,
Puisqu'à présent n'a plus en garde-robe
Habillement de la royne et duchesse.*

Au jardin et gallerye des Serfz.

*Pauvre jardin et gallerye gente,
De tristesse fault que vous pourvoyez,
Puisque perdés vostre royne et régente
Par mort cruelle, ainsi que vous voyez.*

A la terrasse.

*Terrasse, hélas ! tu n'auras plus l'honneur
De soustenir et porter la princesse*

*Qui t'avoit mys en nature et velleur,
Dont depuis fuz fréquentée sans cesse.*

A la chapelle Saint-Yves.

*De Saint-Yves très dévotte chappelle,
Plus ne verras en ton clos pur et monde
La dame, hélas ! que sans reproche appelle
Royne sans per, la plus grande du monde.*

Saint-Calaix.

*Saint-Calais, plains et pleure ton deul ;
Car la royne qui tousjours te prisa,
Homme vivant jamais ne la verra,
Puisque la mort sa personne prins a.*

Au chasteau de Bloys.

*Chasteau de Bloys, de larmoyer ne cesse,
Et prens le temps, le temps tel que trouveras ;
Car je suis sûr que une telle maistresse
Que tu avoys, plus ne recouveras.*

Jusques au vendredi ensuyvant, tiers jour du
moys de février, demoura la dicte dame en celle
salle : auquel jour la noble dame fut aportée à
l'église Saint-Sauveur hors du chasteau, environ
deux heures après mydy. Et fut conduite, ainsi

que cy-après pourrez oyr, et portée par les gentilhombres de sa maison, comme panetiers, eschansons, escuyers et autres.

Devant que de partir de la salle, vint Monseigneur le cardinal de Bayeux¹, acompaigné de Messeigneurs les évesques de Paris², de Lymoges³, l'abbé de la Roue et autre grant nombre de gens d'église, à tout la croix; qui dirent le *Libera* et plusieurs oraisons sur le corps, donnèrent l'eau bénoïste, puy marchèrent au devant du corps :

Lequel fust apporté par les gentilzhommes de sa maison, comme de François de Bron, son premier panetier; messire Charles d'O, son premier eschanson, et autres desdictz officiers, escuyers d'escuyrie, escuyers tranchans et autres gentilzhommes de sa maison.

¹ René de Prie, évêque de Bayeux, du 31 octobre 1498 au 9 août 1516, fut créé cardinal le 4 janvier 1506, puis légat du pape le 5 août 1507. Il fut pendant quelque temps maître de la chapelle de Louis XII et mourut le 5 septembre 1519 au monastère de Lyre, près Évreux.

² Étienne de Poncher, évêque de Paris en février 1503, passa à l'archevêché de Sens en 1519 et mourut en 1525. Il avait été garde des sceaux sous le roi Louis XII.

³ René de Prie, que nous venons de voir figurer comme évêque de Bayeux, avait été nommé évêque de Limoges en novembre 1510; mais le doyen de cette ville, Guillaume de Barthon, élu à la même époque par le chapitre, conserva le titre d'évêque de Limoges jusqu'en 1514, qu'il passa à l'évêché de Lectoure. René de Prie ne prit possession du siège de Limoges que le 26 septembre 1514.

Du drap de deuil qui estoit sur elle, furent les quatre cornières portées par messeigneurs les contes de Saint-Paul ¹, de Lautrec ², de Laval, et Loys Monseigneur de Cleyves dit de Nevers ³.

Le poisle de dessus la dicte dame fut de velours noir et frangé de pareille couleur, ayant une grant croix blanche; et fut porté par Monseigneur de Poinctèvre et de Leigle ⁴, Monseigneur de Chateaubrient ⁵, Pierre Monseigneur de Candalle ⁶ et Monseigneur de Montafillant ⁷.

¹ François de Bourbon, troisième fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, né en 1491, créé gouverneur de Paris le 16 décembre 1519, mort en 1545.

² Odet de Foix, frère de madame de Chateaubriant, maîtresse de François I^{er}, maréchal de France le 1^{er} mars 1511, gouverneur de Guyenne en 1515, mort à Naples le 15 août 1528. Voir sa vie dans Brantôme, liv. II, chap. xxxiv.

³ Louis de Clèves, capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes au bec de corbin, comte d'Auxerre, était second fils d'Engilbert de Clèves, duc de Nevers. Il mourut en 1545.

⁴ René de Bretagne, fils de Jean II de Brosse, avait épousé la fille de Philippe de Comines; il fut tué à Pavie le 24 février 1525.

⁵ Jean de Laval, seigneur de Chateaubriant, né en janvier 1486, gouverneur et amiral de Bretagne en 1531, épousa Françoise de Foix, sœur de Lautrec, et mourut vers 1542.

⁶ Pierre de Candalle, quatrième fils de Gaston III de Foix, comte de Candalle et captal de Buch.

⁷ Pierre de Laval, seigneur de Montafillant et de Beaumanoir, petit-fils de Guy XIII et de Françoise de Dinan, mort en 1524. La seigneurie de Montafillant était entrée dans la maison de Laval par le mariage de Guy XIII avec Françoise de Dinan.

Au costé gauche, fut Monseigneur de Grignaulx¹, prince de Challoy, chevalier d'honneur de la dicte dame, à l'endroit du lieu où il la menoit en son vivant.

Aulx piedz de ladite dame, et près du corps, fut Monseigneur de Montmor², nommé de Jehanlys, grant escuyer de Bretagne, et au costé destre de luy, ung peu plus avant, estoit Monseigneur d'Avangour³, servant de grant maistre.

A la descente de la salle, y eut douze religieux Jacopins et Cordeliers, qui prindrent les cierges armoyés qui estoient entour le corps, et les portèrent autour du corps jusques en la court, où ils trouvèrent grant nombre d'officiers de la dicte dame, vestuz de noir, les chaperons en forme, qui portèrent les torches armoyées, jusques à joindre avec quatre cens povres qui estoient vestuz de deul, ayans chaperons revestus, tenans torches alumées et armoyées, tout autour de la court hors du chasteau, qui est moult grande. Et ne parti-

filles unique de Jacques de Dinan, seigneur de Châteaubriant et de Montaillant. Françoise fut la gouvernante d'Anne de Bretagne et conserva toujours un grand empire sur son esprit.

¹ Jean de Talleyrand, seigneur de Grignault, prince de Challoy, vicomte de Fronsac, conseiller, premier maître d'hôtel en 1505.

² Louis de Hangest, seigneur de Montmor, conseiller et grand écuyer en 1505.

³ François de Bretagne, comte de Vertus et baron d'Avangour, bâtard de François II, duc de Bretagne.

rent iceulx povres de leur lieu pour lors. Aussi y avoit grant nombre de torches aux armes de la ville de Bloys; et tous les gens d'église de la dicte ville là estoient, comme couvens, abayes, paroisses, lesquelz marchèrent tous par ordre.

Premier marchèrent, tirant en la dicte église, grant nombre de seigneurs et gentilzhommes, deux à deux, en belle ordonnance.

Puys marcha mon dict sieur le cardinal et autres gens d'église devant le corps, chantant le *Libera* et autres oraisons, et les ditz religieux, à tous leurs cierges.

Les huissiers, ayans leurs chaperons abatus sur leurs espaulles, commencèrent à marcher pour faire faire voye.

Le cappitaine messire Gabriel de la Châtre¹, avec nombre d'archers; messeigneurs de Concre-sault, Saint-Amadour², Sitain, la Tour³, de My-

¹ Gabriel de la Châtre, seigneur de Nançay et de Besigny, chambellan et maître d'hôtel du roi, capitaine de ses gardes du corps et de la grosse tour de Bourges.

² Jean de Saint-Amadour, seigneur de Beupré, de la maison de Foix, valet de chambre de la reine Anne en 1495, aux gages de 400 livres, désigné parmi les gentilshommes chargés de porter le corps du défunt roi Charles VIII, est nommé avec Sitain parmi les soixante gentilshommes qui montèrent à l'assaut de la montagne de Gênes, le 24 avril 1507.

³ Jean le Roux, seigneur de la Tour, des gentilshommes de la reine, fut chargé, le 28 juin 1507, de porter à Louis XII, alors à Savone, la nouvelle de la grossesse de la reine Anne, demeurée à Grenoble.

nymes, qui avoient charge de faire marcher et mettre ordre, servans de maistres des syrimonyes, furent aux elles et costez, allans et venans pour faire marcher et mectre ordre, comme dict est.

Après marchèrent les héraulx et rois d'armes, qui estoient grant nombre.

Mais Montjoye et Bretagne demourèrent le plus près du corps, à cothes d'armes desployées, chacun ayant chapperon en forme. Aussi avoyent les autres assistans.

A leur cousté destre, marcha le premier maistre d'ostel, Regnault de Brignac, seigneur de Kersilly, et les autres maistres d'ostelz, chacun en son ordre et degré, ayant le baston de deul.

Et à la main senestre des diz héraulx et roys d'armes, marchèrent les seigneurs des requestes de la dicte dame.

Le sire d'Avaugour, le grant escuyer et le seigneur de Grignaulx marchèrent, comme devant est dit, et tout le long du voyage, à l'église et par pays, tindrent telle ordre, et en tel endroit eurent leur assiète à l'église.

Après le corps de la noble royne, marchoient pour porter le deul :

Monseigneur, qui avoit la queue de son manteau moult longue, et Monseigneur d'Alençon marchoit après;

Après, marchoit madame de Bourbon, vestue

Le landemain, qui fut le samedi, quart jour de février, vint le deal en pareil arroy, conduit et accompagné comme le jour précédent ; et commencèrent le service et les troys messes.

La première fut dicte par Monseigneur l'évesque de Paris ;

La seconde, par Monseigneur de Lymoges ;

La tierce, par Monseigneur le cardinal de Bayeux : le tout en pontificat de prélatz, à diacre et soubz-diacres. Celluy cardinal fut accompagné de quatre prélatz en disant sa messe, savoir de messeigneurs les évesques de Paris, d'Orléans ¹ et de Lymoges et du dit abbé de la Roue, chacun ayant croces et mytres. Monseigneur et Monseigneur d'Alençon vinsdrent à l'offrande, et de nulz ne furent acompaignez, fors que de Montjoye et de Bretagne, rois d'armes, à cothes d'armes desployées, chacun de son prince et princesse, leurs chaperons en forme ; lesquels portèrent leurs cierges et oblacions, les acompaignèrent à l'offrande, savoir : le dit Montjoye acompaigna Monseigneur, et Bretagne, le dit sieur d'Alençon.

Puys commença le sermon, lequel fut dit par mon dit sieur Parvy, confesseur du roy. Son tesme fut :

Defecit gaudium cordis nostri.

¹ Christophe de Brilhac, évêque d'Orléans, du 19 janvier 1504 au 3 juillet 1514.

En son sermon, il déclara trente sept épitomes vertueux appartenir à la royne par raison, ainsi qu'elle avoit vescu trente sept ans; puy luy composa ung charriot d'honneur, tout environné de vertuz, pour porter la dame tant vertueuse jusques en paradis devant Dieu, et que déservy l'avoit. Et bien commença à sa noble ganéalogie, ce qu'il abrégea pour tant que le temps estoit court, mais bien y revinst à Paris et à Saint-Denys, comme pourrez oyr quant viendra en celluy endroit.

Ainsi fut le service dit et accompli; et non sans pleurs et lamentacions, vindrent au *Libera*, pendant lequel messeigneurs du deul et mesdames se partirent de l'église.

Au dehors d'icelle église, contre la porte, se trouva ung rondeau faict par le dit de la Vigne, lequel ensuyt :

RONDEAU A SAINT SAUVEUR.

*Père éternel, souverain plasmateur,
O Saint Sauveur, mon Dieu, mon rédempteur,
Je vous supplie estre miséricors,
Doux et piteux à l'âme dont le corps
En vostre église est présent vyateur,
Préserved la du faulx perséquteur,*

*L'ennemy d'enfer, et comme bon pasteur
De ses biens faicts ores soyez records,
Père éternel.*

*Puis que des bons estes le protecteur,
Tryumphateur, des humains créateur,
Le correcteur de vicieulx discours,
Seigneuriant sur les diuins actors,
En vray repos soyez son conducteur,
Père éternel.*

Après fut conduit le deul au chasteau, ainsi
comme par avant avoit esté; et à la porte du diet
chastesu estoient les vers qui ensuyvent :

AU CHASTEAU DE BLOYS.

*Chasteau de Bloys, plus n'a cause d'estre aise
Puis que la royne en tristesse et douleur,
Le vendredi d'après la Chandelleur,
Mort la ravit l'an mil cinq cent treize.*

Incontinent fut fait cry, et fait savoir à son de
trompe par toute la ville que chascun fust prest à
conduyre la noble dame, ainsi que avoit esté or-
donné, et que nulz empeschemens n'eussent esté
trouvez par les rues, ce qui fust fait. Car il y
avoit barrières par toutes les rues, fors par la

grant rue où passa le corps. Et depuis le château, tant à la ville que aux faulxbourgs, n'y avoit maison où il n'y eust une torche brûlante, armoyée aux armes de la dicte dame. Grant nombre de peuple s'i trouva ; car ils venoient de Tours et d'Amboise, pleurant et lamentant la perte de la noble royne.

Pour venir au marcher, devant estoit jà allé l'un des maistres d'ostelz avec les menus officiers pour les préparatifs du soupper ; aussi estoient les mareschaulx des logis et fourriers en grant nombre, les prévostz et sergens pour faire et exercer justice et mettre ordre aux vivres et autres choses.

Puys marchèrent les commissaires qui avoient la charge des quatre cents torches, armoyées aux armes et blasons de la dicte dame, puis les cinquante torches de Blois armoyées aux armes de la ville qui marchaient devant. Lesquelles armes de la ville ensuyvent. Et ont conduit le corps icelles



cinquante torches de Bloys jusques à Saint-Denys.

Après chevaucha Regnault de Brignac, premier maistre d'ostel de la dicte dame et sieur de Kersilly, et les autres maistres d'ostelz, chascun en son ordre et degré, lesquels n'avoient charge pour le jour, ayans leurs bastons noirs, lesquelz portoient contre mont; et avoient avecques eulx tous les gentils hommes de la maison, comme panetiers, eschansons, varlects tranchants et autres; chascun en son degré.

Après marcha Myraumont¹, escuyer de la despence, et devant luy tous les paiges, vestus de velours, desquels en avoit six sur hobins, tous couvers en housses de velours jusques en terre, et une grant croix blanche par dessus, qu'estoit de satin blanc, en façon qui n'en paraissoit que les yeulx.

Après marchoit le cheval de croppe, housé pareillement de velours et de pareille croix que les dicts hobins; et estoit conduict et mené par l'un des palefreniers, vestu de velours, lequel estoit à pié, tenant le dict cheval à la bride, ayant le chapperon rabatu sur le col.

Puys marchoit la haquenée d'honneur, acous-

¹ Jean de Myraumont, seigneur de Harmabile, écuyer d'écurie en 1505, gouverneur de Montfort en 1517.

trée comme le dict cheval de crotte, et de pareille croix blanche, sauf que le dict cheval avoit le coisin paré pour porter en crotte : icelle haquenée conduite et menée pareillement de l'un des palefreniers, acoustré comme devant est dit.

Puys venoit le charriot où estoit le corps, lequel estoit mené de six chevaux ronsins, fort beaulx, houssés et enharnachés de velours noir à pareille croix blanche, et dessus le dict charriot une grant couverte de velours noir et une croix de satin blanc, et sur deux des chevaux du dict charriot, pour iceulx conduire, y avoit deux charriers, vestuz de velours, ayans chapperons.

Après et devant celluy charriot, marchèrent tous les héralux et poursuyvans de France et des seigneurs du sang, fors Montjoye et Bretagne, qui estoient près du corps, et au devant d'eulx les officiers d'armes de la dicte dame, comme Hennebont et Vennes, qui portoient le ceptre et main de justice, et le dict Bretagne la couronne.

Chascun tint son ordre comme par avant avoit été faict; les escuyers d'escuyrie furent entour le corps. Aussi y avoit quatre varletz de pié de la dicte dame, vestuz de velours, servans à l'entour du charriot, et aux champs, tout du long des chemins, et ès lieux où leur office le donna, portèrent les quatre cornières d'icelluy drap estant sur le corps; mais à l'ysue de la ville de Bloys et aux

autres entrées et yssues où sont privilèges, les dicts escuyers portant le dict drap.

Touchant messeigneurs du deul et mesdames, chacun tint son rang et degré.

Et quant venoit au soir ou à arriver le logis, le corps estoit mis à repos à la plus noble église, et venoient les paroissiens d'iceulx lieux, les prebtres, à toute la croix, au devant du corps. Aussi estoient toujours près les Cordeliers, Carmes ou Jacopins, qui suyvirent le corps depuis Bloys jusques à Saint-Denys. Pareillement à toutes arriérées de villes et bourgades ce trouvoient les archers et Soysses en bel ordre, qui veilloient le corps toute la nuyt; et à chascun lieu, fût au soir et au matin, l'on disoit les vespres, vigilles, et au matin la grant messe à diacre et soubz-diacre, et messes données à tous venans, et tousjours le dit prélat en pontificat.

Ainsi fut ordonné messire Robert d'O, l'un des aumóniers de la dicte dame, lequel donna l'aumosne à tous venans, tout du long des chemins jusques à Saint-Denys.

Ainsi fut conduite la dicte dame hors la ville jusques à Saint-Dyé, où elle reposa celluy samedi. Mais la pitié fut grande quant vint à partir hors de la grande basse court et que l'on emmenoyt la dicte dame; car plusieurs seigneurs et dames et autres officiers, qui là demouroient entour la per-

sonne du Roy et de Mesdames, non contans de plourer et larmoyer, mays à hault cry plein de désolacion, raisonnant contre fortune et accidant qui leur souverayne dame et maistresse leur avoit ostée en si briefs jours et en son jeune aage, disant qu'elle estoit morte sayne, et que mesdecins avoient faict de leur royne et souveraine dame faulx jugement, et estoit de chascun l'oppinion que chassés devoient estre.

A Saint-Dyé, fut celle nuyt, et y fut trouvé ung dicte, lequel ensuyt :

Saint-Dyé.

*O église de Saint-Dyé petite,
Or as en toy, dont tant nous respectons
Et lamentons, tout le bien des Bretons,
L'honneur de France et des dames l'estite.*

Le dimanche ensuyvant, fut conduite la dicte dame à Notre-Dame de Cléry, auquel lieu fut moult bien receue, tant des gens d'église que de ceux de la ville ; et après les vigilles dictes celluy soir, et le lendemain les trois grans messes, ainsi que l'on avoit de coustume, l'on partit pour aller à Orléans. Et sachez que à Saint-Laurens-des-Eaulx et à Cléry, à l'entrée des portes, estoient escriptes les escripteaulx, qui si après ensuyvent :

Saint-Laurens.

*Ha ! Saint-Laurens, présent tiens par mort telle
 Qui royne fut et duchesse nommée,
 Dont le grant bruit, la grande renommée
 Sera sans fin, durable et immortelle.*

Cléry.

*O de Cléry vierge très glorieuse,
 Si ce corps fut en terre triumpant,
 Vers vostre fils, vostre humble et cher enfant,
 Soyez és cieulx de l'âme curieuse.*

Le lundi après, ariva la dicte dame en la bonne duché et cyté d'Orléans, dont elle estoit yssue, car la mère du bon duc, son père, estoit fille d'Orléans. Bien receue fut la dicte dame, car les églises et prélatz, unyversité, les couvens, bourgeois et eschevins aportèrent ung poisle de velours et le posèrent sur le corps de la dicte dame. Au devant marcha l'église et le prélat en pontificat. Tout du long des rues, y avoit grant nombre de personnes; et à chascune maison torches ou cierges allumez, et outre grand nombre de torches, le tout armoyé aux armes et blasons de

la ville, qui sont de gueules à troys caillots d'argent, à ung chef de France.



Le tout fut paré et desployé ; et en tel honneur entra et sortit la noble royne d'icelle cité, comme elle avoit à Bloys esté conduite.

Vigilles furent dictes et la grant messe du lendemain par Monseigneur d'Orléans, en l'église catédrale de Sainte-Croix. Puy après disner partit la dicte dame, à tout le grant et petit deul, et vint à Arthenay. Mais au dict lieu d'Orléans estoit escript ce qui ensuyt ci après :

À Orléans.

*Orléans, de celle qui print ceptre
Premier en toy, portant double couronne,
Va au devant et de pleurs l'environne ;
Priant à Dieu qu'en paradis puisse estre.*

RONDEAU.

*Cœurs désollez, en qui douleur habite,
 Espritz dollants que malheur débilite,
 Corps opressez de souffrance mortelle,
 Pour cette mort dont ne fut onc mort telle,
 De pleurer fault qu'un chascun s'abilite
 Afin d'avoir perpétuel mérite,
 Et pour montrer que en vous tristesse hérite,
 Larmoyez tous, sans fainctisse et cautelle,
 Cœurs désollez.*

*Puis qu'Atropos, dépiteuse et maudicte:
 Tant et si fort vous point et précipite,
 Qu'elle a surquis et mys en sa tutelle
 Celle de qui la gloire est immortelle,
 Montrez qu'en vous liesse est interdite,
 Cœurs désollez.*

Le mardi ensuyvant, fut conduite à Arthenay, auquel lieu, à l'entrée de la porte de l'esglise estoit ce petit escripteau, pour cognoistre que là avoit reposé la dicte dame :

A Arthenay.

*O Arthenay, pauvre petit village,
 Viens en grant deul avec nous déplourer*

*La grant royne que tu verras plourer
Plus de mille ans au moins, si tu viz l'aage.*

Le mercredi, arriva la dicte dame à Janville; et vint le cappitaine, nommé le Bastard de Louppe, au devant, l'église et bourgeois, ayant des torches armoyées aux armes de la ville, qui sont d'azur à trois gerbes de blé d'or, 2 en chef et 1 en poincte, et une tour de mesmes, lesquelles



ensuyvent. En celluy lieu, à l'entrée des portes, estoit attaché ce qui ensuit :

Genville.

*Genville, hélas ! viens pleurer, lamenter,
Crier, gémir et regreter ce corps,
Afin que Dieu lui soit miséricors
Et qu'en haulx cieux y puisse l'âme entrer.*

Le jeudi, qui fut le lendemain, fut conduite la noble royne à Engerville, et à la porte de l'esglise y avoit en escript ce qui ensuyt :

A Angerville.

*Pleure avec nous, village d'Angerville,
Le royal corps qui les gens repaisoit,
En le voyant, priant Dieu qu'en paix soit
Et que l'âme ne soit pour danger ville.*

Le lendemain, qui fut le vendredi, ariva la royale princesse en sa conté et ville d'Estampes, où moult estoit aymée, et bien le monstrèrent à sa réception. Il vint à une lieue hors la ville grant nombre d'officiers, tant de justice que autres, tous vestuz de deul, lesquelz, après avoir fait la révérence au corps, pleurant moult tendrement, vindrent joindre avec les gens d'église, comme chanoynes, cordeliers et autres en grant nombre.

An cette ville fut faict entrée comme à Orléans, et y estoient messeigneurs et dames du sang avec toute la triomphe du deul. Et oultre les quatre cens torches armoyées aux armes de la dicte dame et les cinquante de Bloys armoyées aux armes de la ville, il y avoit bien trois cens torches, partie aux armes de la ville, qui sont de gueulles à ung chasteau

d'or masonné, fenestré et crénelé de sable ; sur le tout, un escu escartellé, le premier de France, le second, de gueulles à une tour portée, fenestrée et crénelée de sable.



Les parties des autres torches qui se montoient bien deux cents, estoient armoyées d'un escu, escartellé, le premier de Jhérusalem, le second de sinople à un escu de gueulles soustenu d'or sur une fueille de chesne d'argent. Je m'enquis pourquoy ils portoient ce quartier des armes de Jhérusalem ; l'on me dit qu'ils estoient yssuz d'un noble homme, nommé Hue le Maire, sieur de Chaillou, lequel estant adverti que le roi Phelipes le Bel devoit un voyage en Jhérusalem, à pié, armé, portant un cierge, et que le bon roy ne peult pour quelque maladie qui lui survint ; et entreprinst le dict sieur de Chaillou le voyage, ce qu'il

fist et accomplit. Et pour partie de sa rémunération, celluy roy luy octroya ung quartier des armes de Jhérusalem, et franchit et exempta de tous sucides luy, ses successeurs et héritiers et ceulx qui d'eulx viendront. Et ainsi sont peuplés depuys en grant nombre. Pour ce, sont-ilz tenuz de venir au devant du corps des princes à leur entrée d'Estampes, et où ilz y reposent mors sont tenuz de garder et veiller le corps ; ce qu'ils ont fait ce voyage à la dicte dame, et s'apellent *la Franchise*. Ainsi entra la dicte dame soubz ung poisle, qui fut de damas, armoyé de ses armes, et fut mise à reposit à l'église collégiale ; à l'entrée de laquelle y avoit ung grant drap noir, sur lequel estoit ung grant escusson de ses armes, garny et enrichy de agrées et cordelières. Aussi fut tout le cueur garny et paré de deul bien armoyé, et la chappelle ardant et toute l'église bien parée de lumynaire. Les vigilles et service du soir et du matin fut beau ; et officia le dit abbé de la Roue.

A Estampes.

*Estampes, las ! sans à jamais te faindre,
La magnanime et royalle duchesse,
De ton enclos souveraine contesse,
En grant doulleur tu doibz pleurer et plaindre.*

RONDEAU.

*Pleurez, humains, la douloureuse perte
 Qui venue est, par dolléance experte,
 D'un dart mortel prins au lac de souffrance,
 De tous vivans, mesmement, dessoubz France,
 En puissent voir leur dolléance experts :*
*Sachez que plus ne sera recouverte
 Celle dame que la terre a couverte :*
*Puys qu'en ses faiz n'y a plus d'espérance,
 Pleurez, humains.*

*Soubz noir blason, en veue descouverte,
 Soit vostre cueur, de lerne blanche ou verte,
 Mys et posé, regretant l'excellance
 De la royne, qui en grant habonde
 Pour vous donner eut toujours bourse ouverte ;
 Pleurez, humains.*

Le samedi ensuyvant, vint la dicte dame à giste et repos à Molhéry, où se trouva ung petit dicte, tel que orez cy après.

La noble royne et duchesse, celle nostre souve-royne dame et maistresse, depuis sa mort jusques à ce qu'elle a esté en sa mère la terre a tousjours, tant au diner qu'au soupper, esté servy de table

et nappe mise, *Benedicite* et graces dictes en la chambre de la dame d'honneur, le dict abbé de la Roue servant de aumosnier, et Monseigneur d'Avaugour de grant maistre. A cette piteuse serte, se trouvoient beaucoup d'officiers pleurant. Certes c'estoit ung piteulx service et mauvaise repeue.

A Montlehéry.

*Molhéry, place tant renommée
Par les exploitx de la journée antique,
Pleure en ton deul la royne magnifique,
Qui des vivans fut de bon cuer aymée.*

Le dimanche ensuyvant, arriva la dicte dame à Notre-Dame-des-Champs-lèz-Paris, où elle fut jusques au mardi après disner.

Messeigneurs les présidens et conseillers vindrent au devant d'elle, en grant nombre de gens. Ceux religieux de Notre-Dame-des-Champs vindrent. Il y eut bien cinq cens torches, toutes armoyées. Le corps fut mys et posé en l'église, soubz un ciel de velours qui servy avoit à tous les lieux où elle reposoit toutes les nuytz, et tout propice avoit esté pour ce fait.

Les archevques de Sens¹, de Dol², et tout plain

¹ Tristan de Salazar, archevêque de Sens, du 17 février 1475 au 11 février 1519.

² Mathurin de Piédran, évêque de Dol, du 12 juin 1504 au

d'autres prélats furent à sa réception, et fist le service celluy soir le dict arcevesque de Sens. Celle église fut tendue en cuer, bien armoyée et garnye de lumynaire.

Le lendemain, qui fut le lundi, le dict arcevesque de Dol officia à la messe, et pareillement aux vigilles et vespres des mors.

Le mardi, vint officier Monseigneur de Lodève¹, premier aumosnier de la dicte dame, et pour tout le jour fist le service. En celluy lieu de Nostre-Dame estoit escript aux portes ce qui ensuyt :

A Nostre-Dame-des-Champs.

*A ceste soy, Nostre-Dame-des-Champs,
Prenez pitié de vostre humble servante,
Dont tout le monde en pensée servante
Par mort cruelle escript de pitouls chantz.*

10 décembre 1521.—L'évêché de Dol fut érigé en métropole vers l'année 844, par Nomenoé, duc des Bretons, qui lui assigna pour suffragants les sièges de Saint-Pol-de-Léon, Saint-Malo, Saint-Brienc, Tréguier et Quimper. Sur les réclamations des archevêques de Tours, le pape Innocent III supprima définitivement, en 1209, la province ecclésiastique de Dol; mais les évêques de Dol continuèrent néanmoins à prendre le titre d'archevêques.

¹ Guillaume Briçonnet, fils du cardinal Briçonnet, archevêque de Reims, puis de Narboane, surintendant des finances et l'un des principaux conseillers de Charles VIII. Guillaume Briçonnet fut évêque de Lodève du 24 avril 1489 à 1516 : il céda alors

Celui mardi, jour quatorzième de février, après mydi, partit le corps de la dicte dame de Notre-Dame-des-Champs, et fut conduite et portée en l'église de Notre-Dame de Paris, en la façon et ordre, et ainsi acompagnée comme si après sera déclaré.

Premier marcha ung commis de par messeigneurs de la ville, avec ung nombre de sergents à verge, ayans chascun ung baston noir en la main, pour faire serrer les gens par les rues, et estoient tous vestus de noir.

Après marchèrent les quatre ordres mendiants, au destre costé, chascun en son ranc. Il y avoit en nombre, par compte fait, viii^{xx} xii Cordeliers, Jacopins vi^{xx}, Augustins cent, et Carmes lxxiii.

Après marchèrent les archers et arbalestriers de la ville, vestus de noir; lesquelz portoiert torches armoyées aux armes et blasons de la ville.

Item marchoiert après, les gens d'église des paroisses de Paris, avec les religieux des Billectes, des Blancs-Manteaux, de Sainte-Croix, des Mathurins, de Saint-Germain-des-Prez, de Saint-Victor, de Sainte-Genevieve et de Saint-Magloire : chascun alloit par ordre.

l'évêché de Lodève à son frère Denis pour l'évêché de Meaux; il étoit abbé de Saint-Germain-des-Prés, depuis le mois de novembre 1507, par la cession que son père lui avait faite de ce bénéfice.

Après marchoient toutes les torches des deux costez de la rue, et estoient les plus proches de la dicte dame celles qui estoient armoyées de ses armes et blasons. Ceux qui les portoient avoient leur chaperon en forme.

Après marchoit le chevalier du guet et ses lieutenans, en bon ordre, avec tous les sergens du guet, ung chascun d'iceulx tenant ung baston noir en leurs mains, et estoient vestuz de deul.

Et après marchoient les vingt-quatre sonneurs de Paris, tous vestuz de noir, ayant chascun d'iceulx ung escusson devant et derrière, lesquels crieurs sonnoient incessamment, affin que l'on priast pour l'âme de la très crestienne royne et duchesse.

Après marchoient les vingt-quatre hennuyers, qui sont porteurs de sel de Paris, qui estoient tous en deul, et ont de previlége à y estre.

Puys venoient les sergens à verges, les sergens de la douzaine et les sergens à cheval. Et après iceulx venoient messeigneurs les lieutenant du Chastellet, civil et criminel, avec les advocats, commissaires, notaires, procureurs et autres officiers du dict Chastellet, lesquels estoient tous vestuz de noir.

Après marchoient du costé destre messeigneurs les chanoynes de Notre-Dame et de la Sainte-Chappelle avec ses quatre filles, savoir : Saint-

Merry, le Saint-Sépulcre, Saint-Benoist et Sainte-Oportune. Et du costé senestre marchoient, quant et quant, messeigneurs de l'université, tous graduez en théologie, lois, décrets et médecine, ayans leurs habitz selon leur facultez. Et Monseigneur le recteur, acompagné d'un bon nombre de docteurs, tous revêtuz de leurs chappes, avec les bédeaux de toutes les naciones, à toutes leurs masses, cheminans tous par ordre comme ils devoient.

Et après iceulx, alloient Messeigneurs les prélats, vêtuz de chappes noires et acoustrés de mytres blanches, et en grant nombre. Monseigneur le cardinal estoit le dernier, comme il appartenoit, et plus près du corps.

Après marchoient tous les gentils hommes, tant des seigneurs que des dames, qui n'estoient occupez pour celluy jour.

Après marchoient les maistres d'ostelz, avec le premier maistre d'ostel, fors ceulx qui estoient occupez entour le corps, deux à deux et par ordre.

Puys marchoient les six paiges sur six hobins, tous nudz testes, l'un après l'autre, acoustreuz comme ils étoient au parlement de Bloys et autres villes, où l'on a fait entrée.

Puys venoit le cheval de croupe, acoustré et houssé, mené et conduyt par l'un des palefreniers, comme par avant est dit.

Après marchoit la haquenée d'honneur, hussée et menée de pareille sorte.

Puys venoit le charriot du corps, qui avoit amené la dicte dame jusques à Notre-Dame-des-Champs-lés-Paris; les chevaulx hussés et la couverture sur le dict charriot, comme devant : duquel drap de deul furent portées les cornières par les quatre principaux varlets de pié de corps, ainsi qu'ils avoient acoustumé de faire.

Après marchoient tous les héraulx et poursuyvans qui estoient en grant nombre, réservé Champagne et Bretaigne, roys d'armes, qui estoient près du corps. Il y avoit grant nombre d'officiers d'armes, comme orez cy après, ne à quels printes ils estoient.

Après marchoient les sieurs contes, barons, chambellans, cappitaines et gens de grant apparence, tous deux à deux, ce qu'ils sceurent bien faire.

Puys marchèrent les deux roys d'armes, Champagne et Bretaigne, pour ce que Montjoye estoit demouré à Bloys avec le Roy, et au costé senestre, suyvant l'université, estoient messeigneurs de la chambre des comptes et généraulx, avec eux messeigneurs de la dicte ville.

Après marchoit Monseigneur de Monmor, grant escuyer; et à son costé destre Monseigneur d'Avaugour, servant de grant maistre de Bretoi-

gne. Et de l'autre part, à main senestre, ung peu plus avant, marchoit le seigneur d'Aleigre¹ comme prévost de Paris.

Après marchoient ceulx qui portoient le corps, qui estoient les principaulx officiers de la feue noble royne.

Au costé du corps, à destre; estoit le seigneur de la Palisse², grant maistre de France; de l'autre costé estoit Monseigneur de Grignaulx, prince de Challoy, chevalier d'honneur d'icelle noble royne, et n'empeschoit en rien les gentils hommes qui portoient le corps, ni messeigneurs de la court qui alloient entour du corps.

Messeigneurs les présidens de la court, estans en leurs habitz, ayans leurs mortiers sur la teste, portoient les quatre coings du drap d'or. Sur lequel drap d'or estoit une faincte et remembrance faicte près du vif après la face de la dicte dame, où avoit besongné Jehan de Paris, painctre et varlet de chambre du roy nostre sire et de la feue

¹ Gabriel, baron d'Alègre, de la maison de Tourzel, conseiller et chambellan du roi Louis XII, prévôt de Paris le 1^{er} mars 1519, bailli et gouverneur de Caen en 1536, mort en avril 1537.

² Jacques II de Chabannes, seigneur de la Palice et de Pacy, grand maître de France sous Louis XII, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Bourbonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dombes et Lyonnais, maréchal de France le 7 janvier 1515, tué à Pavie le 24 février 1525. (Voir sa vie dans Brantôme, livre II, chap. xii.)

royne; lequel ouvra moult en tous ses affaires. Laquelle avoit une couronne d'or enrichie de pierrerye sur son chef, et estoit vestue en habit royal, comme devant a esté déclaré, tenant en sa main destre le ceptre royal et à senestre la main de justice. Messeigneurs du parlement estoient en tout vestuz d'escarlate.

Le poisle, lequel estoit à bandes de velours blanc et bleu, armoyé aux armes et blasons de la dicte dame comme royne et duchesse, et les bastons et quenouilles qui le portoient estoient painctz de pareilles armes.

Le sous du ciel estoit de toille d'or, garny de cinq escussons dont l'un estoit au meilleu, iceulx faitz de broderie et fin or, enrichi de cordelières à grosses houppes enlevées.

Celluy poisle fut porté par quatre escuyers d'escuyrie de la dicte dame jusques à l'entrée de la ville, où les eschevins et leur prévost le prendrent et portèrent ung peu après le corps, affin que ung chascun eust veu la dicte dame. Toutes les rues de chascun costé, et par où passa la dicte dame depuis Nostre-Dame-des-Champs jusques au sortir de la ville, furent tandues de sarges ou drap bleu; et à chascune maison une torche ou cierge armoyé aux armes de la ville, lesquelles armes sont telles que pouvez veoir ci-après :



Après marchoient les seigneurs du sang qui portoient le grant deuil, tous à cheval.

Et premier, **Monseigneur**, — **Mou**seigneur d'Alençon, — **Monseigneur** de Vendosme ¹.

Les dames du sang qui portoient le grant deuil :

Madame de Bourbon, — **Madame** d'Angoulême, — **Madame** la duchesse d'Alençon, — **Madame** de Vendosme ², — **Madame** la contesse de Vendosme ³.

Celles qui ne portoient le grant deuil :

Madame de Mailly, dame d'honneur, et toutes les filles de la royne à sa suite, ainsi que avoient

¹ Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, né en 1488, succéda à son père, François de Bourbon, en 1495, et mourut le 25 mars 1537.

² Françoise, fille de René, duc d'Alençon, mariée le 18 mai 1518 à Charles de Bourbon.

³ Marie de Luxembourg, veuve, en 1495, de François de Bourbon, comte de Vendôme, mourut le 1^{er} avril 1547.

accoustumé d'aller, qu'estoient plus de trente.

Le seigneur de la Marche, estant sur sa mulle, ordonna les Souyssees qui estoient soubz sa charge, depuis le premier deuil jusques à la fin.

Aussi ordonna le cappitaine messire Gabriel de la Châtre nombre d'archers de sa charge, qui estoient venuz à la conduite et garde de la dicte dame, tellement qu'il n'y eut point de désordre; et celluy ordre a esté bien gardé.

Pour tant que l'église de Paris est moult grant et plantureuse, l'ordre y fut moult belle, et chacun personnage, digne d'estre assis et avoir lieu et ranc, fut mys au lieu où il devoit estre.

Monseigneur fut à dextre, — après, Monseigneur d'Alençon, — puy, Monseigneur de Vendosme, — Monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon¹ et le conte de Saint-Paoul, portant le grant deuil, tous du sang royal, portans les armes de France.

Les seigneurs de Bretagne qui estoient plus près du corps :

Monseigneur de Laval, — Loys Monseigneur de Cleyves, dit de Nevers, — Monseigneur de

¹ Louis I^{er} de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, second fils de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, fut envoyé par Louis XII comme ambassadeur près du pape Alexandre VI, et mourut vers 1530.

Poinctèvre, — Monseigneur de Chateaubriant, — Pierre Monseigneur de Candalle, — Monseigneur de Montaillant.

Les prélats et abbés, chacun en son ranc, estans au cuer :

Monseigneur le cardinal, — l'arcevesque de Lyon, primat de France¹, — l'arcevesque de Sens, — Monseigneur de Beauvays, per de France², — Monseigneur de Dol, arcevesque, — Monseigneur de Lodesve, — Monseigneur de Rennes, — Monseigneur de Lymoges, — Monseigneur de Viviers³, — Monseigneur de Rosé, — Monseigneur de Sainte-Katherine, suffragant de Paris, — l'évesque de Senlys⁴, — l'abbé de Saint-Denys⁵, — l'abbé de Sainte-Genevieve⁶, — l'abbé de Saint-Magloire⁷,

¹ François I^{er} de Rohan, troisième fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gyé, archevêque de Lyon, du 13 février 1501 à 1536.

² Louis II de Villiers de l'Île-Adam, évêque de Beauvais, de 1497 au 24 août 1521.

³ Claude de Tournon, évêque de Viviers, de 1498 à 1542.

⁴ Charles de Blanchefort, évêque de Senlis du 11 avril 1499 au 29 août 1515.

⁵ Pierre II Gouffier de Boisy, abbé de Saint-Denis, du 26 décembre 1505 au 8 janvier 1517.

⁶ Philippe II Cousin, abbé de Sainte-Geneviève, de 1488 au 17 avril 1521.

⁷ Gui de Montmirail, abbé de Saint-Magloire, de 1493 à 1526, où il abdiqua.

— l'abbé de Saint-Victor¹, — l'abbé de Sainte-Katherine² et autres.

Les gentilzhommes plus prochains du corps :

Monseigneur de Roucy³, — Monseigneur de Montmorency⁴, — le bastard de Savoie⁵; — le bastard de Vendosme⁶, — Monseigneur de Bueil⁷, — Monseigneur de Mailly⁸, — Monseigneur

¹ Nicaise Delorme, abbé de Saint-Victor, du 1^{er} octobre 1488 à 1514, où il abdiqua.

² Jean IV Nervet, prieur de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, de 1476 au 10 novembre 1525.

³ Amé III de Sarrebruche, comte de Roucy et de Braine, né le 20 octobre 1495, gouverneur de l'Île-de-France, mort le 19 novembre 1525 à Paris.

⁴ Anne de Montmorency, né le 15 mars 1493, maréchal de France le 6 août 1523, connétable en 1538, mort le 10 novembre 1567. (Voir sa vie dans Brantôme, liv. XI, chap. LXXV.)

⁵ René, fils de Philippe II Sans-Terre, duc de Savoie, grand maître de France. (Voir sa vie dans Brantôme, livre II, chap. LXXXII.)

⁶ Jacques, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneval et baron de Ligny, fils naturel de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, capitaine d'Arques, mourut le 1^{er} octobre 1524.

⁷ Louis, baron de Bueil, préservé de la mort d'une façon miraculeuse au siège de Milan en 1523, fit hommage à la vierge de Chartres du boulet qui l'avait frappé. C'est à tort qu'un écrivain chartrain l'a appelé le baron de Breuil dans une publication récente.

⁸ Antoine, seigneur et baron de Mailly, conseiller et chambellan de François I^{er}, mort en 1529.

d'Ars ¹, — Monseigneur de Bayart ², — Monseigneur de Chastillon ³, — Monseigneur d'Aumont ⁴, — Monseigneur de Ruffé ⁵, — Monseigneur de Gamaches ⁶, et autres nobles gens.

Au costé gauche, au dedans du cueur, fut paré en forme d'oratoire pour les princesses portant le deul.

D'icelluy costé, vis à vis de Monseigneur, estoit le duc d'Albanye, prince d'Escosse, et les ambassadeurs estrangers qui là estoient; puy messieurs les conseillers et messieurs les présidens en leur lieu, préférans les diz conseillers, université et les gens des comptes. Chascun fut en son lieu. La dame d'honneur et sa suite après les princesses.

¹ Louis d'Ars, lieutenant de la compagnie de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, s'illustra par la défense de la ville de Venouse au royaume de Naples. (Voir sa vie dans Brantôme, liv. II, chap. II.)

² Pierre de Terrail, seigneur de Bayard, né en 1476, mort au passage de la Sesia en 1524. (Voir sa vie dans Brantôme, liv. II, chap. XIV.)

³ Jacques de Châtillon, chambellan de Charles VIII et de Louis XII et prévôt de Paris.

⁴ Jean V, sire d'Aumont, lieutenant général de Bourgogne le 31 mai 1498.

⁵ François de Volvire, baron de Ruffec, dont le fils René épousa Catherine de Montauban, fille du chancelier de Bretagne.

⁶ Jean de Gamaches, seigneur de Sury-aux-Bois, maître d'hôtel du roi Charles VIII le 10 août 1490.

De la chappelle ardante, elle fut moult triumpante, faicte à cinq clochers et plusieurs croix recroisetées ; et y avoit huit pilliers à la soustenir. Moult fut bien armoyée et garnye de lumynaire. Aussi fut tendue de deux saintures et gouttières de velours bien armoyé : aussi fut tout le cueur et la nef. Car il y avoit doubles saintures de drap couvertes de velours ; puy un autre ranc de cierges en forme de saintures, qu'estoient troys rancz de lumynaire, outre plusieurs lampes estantes en la nef en façon de chandelliers à six rancz, et en chascun ranc vingt gros cierges : et me fut assuré qu'il y avoit plus de troys mil huit cens cierges. Au devant de la porte, hors l'église, y avoit une grant sainture de drap bien armoyée, au dessoubz de la pourtraicture de la vierge Marie, où y avoit deux anges tenans cierges, chascun de vingt livres, armoyés comme devant.

Pour venir à parler de l'office qui fut faicte en l'église Nostre-Dame de Paris, après la noble royne y estre à repos,

Celluy soir, Monseigneur le cardinal du Mans¹, lequel est de la maison de Luxembourg, officia, bien acompaigné d'évesques et abbés. Et furent dictes toutes les leçons par arcevesques et éves-

¹ Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de 1509 à 1519.

ques, sauf que le bon cardinal dist la dernière, tous en pontificat.

Le lendemain, pareillement officia ledict cardinal, et fut servy de diacres et soubz-diacres. Premier fut Monseigneur l'arcevesque de Lyon, primat de France, nommé de Rohan, qui servit de diacre. Monseigneur l'arcevesque de Sens fist le soubz-diacre.

Le second ordre des diacres et soubz-diacres furent deux abbez, savoir : Monseigneur de Sainte-Geneviefve et Monseigneur de la Roue.

Les évesques qui tenoient le corps en chappes : Messeigneurs de Viviers et l'arcevesque de Dol.

L'espitre fut dicte par Monseigneur de Sens, et porta le livre Monseigneur de la Roue.

L'euvangile fut dicte par Monseigneur de Lyon, et le livre porté par Monseigneur de Sainte-Geneviefve.

Toutes les leçons furent dictes au soir par évesques, et Monseigneur le cardinal dict la dernière.

Il y eut beau sermon calluy jour, dict par Monseigneur Parvy. Et son tesme fut : *Conversus est in luctum chorus noster*. Il divisa le cueur de Paris en quatre parties, savoir : l'église qui est vers l'aultier, la justice en la porte, l'université au dextre, le peuple de Paris à la senestre. Et convertit tous les quatre membres de ce cueur tout en larmes et pleurs, à cause de la mort de la

noble royne, tant vertueuse, remonstrant que ses vertuz préféroient plusieurs preux et empereurs, de quoy on faisoit de grans mémoires. Et comme elle avoit fait deux roynes, l'une de Hongrie¹, l'autre d'Aragon²; nourry et soustenu l'église, noblesse et labeur, innocens, orphelins, povres, vefves; et qui plus estoit, après avoir esté l'occasion de faire chasser les Juifs, en faire baptiser, les nourrir et leur donner pencion. Et autres plusieurs belles et notables parolles, qui seroient longues à racompter.

Ainsi acheva le service. Chascun alla disner, bien triste et dollant de veoir et oyr prescher une telle perte et dommage.

Après disner, allèrent les dicts crieux par la ville notiffier l'heure du partement de la dicte dame, et advertissant chascun de prier Dieu pour son âme, en disant : « Honorables et dévotes personnes, priés Dieu pour l'âme de très haulte, très puissante, très excellente, magnanime et très débonnaire princesse, madame Anne, par la grâce de Dieu, royne de France, duchesse de

¹ Anne de Foix, fille d'honneur de la reine Anne, fut choisie par elle pour devenir l'épouse de Ladislas Jagellon, roi de Bohême et de Hongrie, qui lui avait fait demander une personne digne de partager son trône.

² Germaine de Foix, sœur du fameux Gaston de Foix, et aussi dame d'honneur d'Anne de Bretagne, épousa Ferdinand V, roi d'Aragon.

« Bretaigne, laquelle trespassa au chasteau de Bloys, le neuvième jour de janvier, et est à présent en l'église Notre-Dame. Dites-en vos patenostres. Que Dieu bonne mercy luy fasse.»

Ainsi fut criée la noble royne par Paris et Saint-Denys, et par iceulx conduite jusques à la fin.

Ainsi fut conduite la dicte dame, en tel ordre comme elle avoit entré, tout hors la porte jusques à Saint-Ladre, où partie de ceulx qui voulurent montèrent à cheval, sauf qu'elle fut toujours portée par les dictz gentilzhommes à pié; et chascun mist ordre jusques près Saint-Denys, où arriva monseigneur l'abbé avec ses religieux et autres gens d'église et paroisses des enyrons, qui receurent la dicte dame, après le *Libera* dit et autres oraisons, où ils se arrestoient à chascune croix, et de ce faire sont tenuz. Fut mise la noble royne au cueur, soubz une moult belle chappelle ardent, laquelle estoit différante en façon de celle de Paris.

La chappelle fut bien garnye de goustières de velours, armoyée comme celle de Paris, bien garnye de lumynaire. Aussi fut tout le cueur, le grant de la nef de tous endroitz, et de pareille sorte et triumphe que celle de Paris, fors que au dict lieu de Saint-Denys, quant ce vint à l'offrande, car à Paris où les rois d'armes avoient

accompagné tous les princes, ils ne accompagnèrent que Monseigneur et Monseigneur d'Alençon ; et le parsus du deul venans à l'offrande furent accompagné par les dicts cyrimonyeux.

Monseigneur Parviz commença le sermon, et son tesme fut :

Cecidit corona capitis nostri.

Là fist l'arbre de la généalogie de la royne, et commença et mist pour souche Brutus, duquel il fist procéder six syons produisans plusieurs ermynes et six fleurs de lys. Et, en la fin, il fist ung dialogue de douze questions bien piteuses, plaines de grant édificacion ; mais bien parla de ceste janéalogie et de madame Ynoge, femme du noble Brutus, fille de l'empereur de Grèce Pendraagus, lequel fut seigneur de Troye. Puy comme l'ermyne fut premièrement trouvée à Troisic, à présent nommé en Bretagne le Croissic, car en celluy lieu, comme ils chassoient, une ermyne sortit d'un buisson, et quant elle se vit oppressée des chiens, vint au giron de ma dicte dame Ynoge, et long-temps la nourrit. Et là dist que c'estoit quelque bon intersigne, et qui la porteroit pour ordre et armes. Aussi remontra le grant nombre de saintz qui estoient sortiz de Bretagne, comme saint Salomon et saint Giquel, Donacien et Rogacien, et pour saintz et saintes les unze mille vierges ; pour preux et preuses, le grant roy

Arthur, Maximian, empereur, et plusieurs autres dignes de mémoyre, comme Houel le Grant, Jehan le Conquéreur, Benduyca, fille d'un roi de Bretagne, ainsi que dit Berunyeulx l'historien, laquelle dame, au temps de Néron, deffist par troys foys les Rommains. Puys vint à parler comme la noble royne et duchesse estoit yssue de leur sang et lignage et comme elle avoit bien augmenté son lignage et non dymnué, et que chascun noble prince et princesse print exemple à la bonne princesse. Puys parla qu'elle avoit bien ensuivy les saintz et saintes de son lignage, et, comme d'elle-mesme et de son mouvement, avoit demandé ses sacremens ; et jura, ainsi qu'il croyoit en Dieu, pour tant qui l'avoit administrée, confessée et haillée tous ses sacremens, qu'elle estoit morte sans péché mortel.

Ainsi finit le sermon et la messe qui fut dicte par mon dict seigneur le cardinal, et les autres grandes messes de par avant par les évesques, le tout en pontificat, comme à Paris avoit esté fait.

Incontinent fut portée la dicte dame en sa mère la terre, soubz une voulte où elle fut mise sur grises, et le lieu laissé près d'elle pour la sépulture du Roy nostre sire. Après le *Libera* dict et la terre gestée sur la noble royne, Monseigneur de Grignaulx, portant la main de justice, Monseigneur d'Avaugour, servant de grant maistre,

tenant le ceptre, et Monseigneur de Monmor, grant escuyer de Bretagne, portant la couronne; après que Champaigne, l'un des rois d'armes de France, eût cryé à haulte voix : « Sillance ! » par troys foys, et puy dist ce qui ensuyt :

« Roy d'armes des Bretons, faictes votre devoir. »

Lors commença Bretagne, roy d'armes de la très crestienne royne et duchesse, à dire à haulte voix, ayant riche cothe d'armes :

« La très crestienne royne et duchesse, nostre souveraine dame et maistresse, est morte;

« La royne est morte;

« La royne est morte. »

Après icelles piteuses parolles et mal gracieulx chant, le dict Bretagne apella le chevalier d'honneur à haulte voix, disant :

« Monseigneur le chevalier d'honneur de la royne et duchesse, aportés la main de justice. »

Incontinaut le dict chevalier d'honneur baisa icelle main de justice et la bailla au dict Bretagne, lequel la receut en la baisant et soy enclina moult bas; puy entra le dict roy d'armes soubz terre et la posa sur la tumbe de la dicte dame.

Ce faict, il retourna à hault, et puy apelle Monseigneur le grant maistre, lui disant pareilles parolles :

« Monseigneur le grant maistre de la royne et
« duchesse, aportés le ceptre. »

Incontinent celluy grant maistre apporta le
ceptre, le baisa en pleurant moult fort. Celluy
Bretaigne le prinst, comme par avant avoit fait, et
le mist sur la dicte dame au costé dextre, comme
il avoit esté pendant que la très crestienne royne
estoit sur la terre. Ce fait, le dict Bretaigne se
prinst à apeller Monseigneur le grant escuyer,
disant :

« Monseigneur le grant escuyer de Bretaigne
« de la royne et duchesse, nostre souveraine dame
« naturelle et maistresse, aportés sa royalle cou-
« ronne. »

Lors Monseigneur le grant escuyer apporta la
couronne et la baisa, soy inclinant moult bas, la
présenta au dict Bretaigne, lequel la receut,
comme avoit faict le ceptre et main de justice,
puy la porta souz terre et la mist sur la dicte
dame entre le ceptre et main de justice, puy re-
vinst à hault et dist :

« Messeigneurs les maistres d'ostelz de la très
« crestienne royne et duchesse, chascun vienne
« faire son devoir. »

Alors vindrent chascun d'iceulx maistres d'os-
telz et rompirent leurs bastons de deul, les getè-
rent en la fosse de la dicte dame.

Puy dist le dict Bretaigne, desvoytant sa cothe

d'armes, à hault cry et moult piteusement, ce qui ensuyt :

- « *Veoiés cy la cotte d'armes triumpante,*
- « *Les armes et intersigne de noblesse*
- « *De la très crestienne royne et duchesse,*
- « *Nostra souveraine dame et maistresse,*
- « *Que je porte soubz cette lame :*
- « *Priez Dieu qu'il ait mercy de son ame. »*

Mains grans pleurs, cris, soupirs et lamentations ce firent à ces piteulx apeaulx ; chascun joi-gnoit des mains disant priertes et oraisons : et croy que de mémoyre d'homme l'on ne vit pour ung jour plus grant pitié. Car non seulement les princes et princesses, mais les gens de tous les étatz qui là estoient, sembloit que autre mestier n'eussent aprins que de plourer, tortre les mains et cryer.

Il y eut si grant presse à veoir son dernier logis, son cercueil soubz celle piteuse voulte soubz terre que c'estoit merveille. Et le lendemain, le chemin d'entre Paris et Saint-Denys estoit plain d'allans et venans pour aller veoir le lieu où la noble royne et duchesse estoit en son dernier repoz.

Après l'on vint en une salle moult grande qui estoit préparée pour le disner, où il y avoit beaucoup de bonnes viandes. Mais le dernier fruit fut

d'angoisse, qui estoit le piteulx service que nulle pouldre de duc ne peult adoucir.

Le seigneur de Meno, maistre d'ostel de la dicte dame, avoit fait préparer celle salle, et les églises de Paris et de Saint-Denys, comme bien sceut le faire Monseigneur d'Avangour, comme grant maistre de Bretagne. Après le disner, qui fut moult sumptueux, car les assistans estans au service, comme Messeigneurs les présidens, conseillers et aultres honorables personnes, furent receuz et bien serviz; et y avoit plusieurs maistres d'ostelz de ladicte dame qui ordonnoient le service, comme Mériadec, seigneur de Foretric¹, Monseigneur du Porcon, Gilles d'Ogny et autres gentilzhommes de la maison; et fut mys chascun en son degré. Les rois d'armes et héraulx eurent leur table, et firent parement de leurs cottes d'armes sur deux grans bancs à treille qu'estoient entour de leur dicte table. Celluy seigneur d'Avangour, après disner, en la présence des assistans, lesdiz rois d'armes et héraulx, ayans leurs cottes d'armes vestues, parla à tous les officiers en général, leur disant : « Messeigneurs, la royne très « crestienne et duchesse, nostre souveraine dame « et maistresse, vous a bien entretenuz et moult « vous a aymez. Vous l'avez bien servie et loya-

¹ En 1670, Isaac de la Vallée, seigneur de la Forestrie près Dinan, épouse Françoise Goyon.

« lement. Il a pleu à Dieu la nous oster ; si je
« vous puyz faire quelque plaisir tant en général
« que en particulier, je m'y employré de bon
« cueur. Vous pourrez vous retirer vers le Roy
« nostre sire et Mesdames. Et affin que con-
« gnoissez qu'il n'y a plus de maison ouverte, je
« romps le baston ; » ce qu'il fit.

Lors commença le roy d'armes Bretagne à
cryer à haulte voix en ladicte salle, disant :

« La très chrestienne royne et duchesse, nostre
« souveraine dame et maistresse, est morte.
« Chascun se pourvoye. »







AULTRE

COMMEMORACION

ET ADVERTISSEMENT

DE L'ENTERREMENT DU CŒUR DE LA TRÈS CRÉSTIENNE ROYNE
ET DUCHESSE.

Après avoir veu et oy l'honorable pompe.
funéraires de l'obsèque et conduite
du corps de la noble royne et duchesse,
ma souveraine dame et maîtresse,
les lamentacions et piteulx criz qui faicts ont
esté de sa grant perte, et qu'il ne soit estrange
aux lecteurs et auditeurs de ce présent livre qui
ont esté absens à cest affaire, voyant sa grant
magnanimité, progéniture, valleur et lignée
des haulx princes, empereurs, roys et ducs, tant
payens que crestiens, dont elle estoit yssue, les
saincts et saintes desquelz elle a ensuyvy leur

progéniture et forme de vivre, par raison luy appartenoit estre honorée après sa mort. Ainsi que l'on a de coutume anciennement, de oncques et à présent en usent les princes payens, comme le Turc et Souldan, les roys de Feix, d'Orem, de Tunis et autres princes de la Barbarie, de honorables et pompeux enterremens faire, quant tel cas advient.

La noble dame congnoissant sa fin et qu'il failloit payer le tribut, où Adam et Eve, noz premiers pères, nous avoient asubjectez et soubmiz, après avoir eu et receu tous ses sacremens, cryé et requis pardon et mercy à Dieu, deuement advertie que le Roy nostre sire et la très crestienne maison et noblesse de France n'eussent souffert le corps d'une telle dame estre mys ne ensepulturé ailleurs que à Saint-Denys, parmy du nombre et rang des roys, la noble dame, d'une affection humaine, libérale, tirant à sa neutralité, commanda, pria, octroya et acorda que son cueur eust esté porté en son pays et duché de Bretagne, mys et enterré en sa cité et ville de Nantes avec ses père et mère; duquel cueur elle faisoit présent à ses Bretons, comme ses bons amys et loyaulx subgectz : ce que fait a esté.

Cest obsesque et enterrement est digne d'estre rédigé et mys par escript, et comparé par abréviacion à la magnificence, grande pompe et

triumphe des antiques obsèques, comme l'on a spécifié et spécifions cy-après, par les particularités de ce que faict en a esté.

De la conduite d'icelluy cueur depuis Bloys jusques à Nantes, je m'en tays pour tant que n'y estois, et viens à parler depuys que le noble cueur fut posé et mys le lundi, treizième jour de mars l'an mille cinq cent treize, en l'église des Chartreux de Nantes¹, au meillieu du cueur, sur la tumbe du feu duc Artus, qui oncle estoit de la dicte dame. Et est celluy Artur qui fut connétable de France, lequel deffist les Anglois à Frémigny.

Celle tumbe où gisoit le cueur fut couverte de drap de velours, puy d'un drap d'or moult riche. Tous les aultiers, saintures, goulrières furent garnyes et parées de drap, puy de velours et aultres soyes. Par-dessus le tout, bien armoyé et garny à double rancz de lumynaire, chascun escu des armes de la dicte dame avoit deux couronnes,

¹ Pendant le séjour que la cour fit à Rieux, en 1445, Arthur de Richemont, qui avait conçu une haute estime pour les Chartreux, inspira au duc François II, son neveu, le dessein de leur fonder une maison à Nantes. Le duc se prêta au désir de son oncle et il assigna aux Chartreux 350 livres de rente sur la prévôté de Nantes; il leur donna en même temps l'église de Saint-Donatien au faubourg de Saint-Clément. Les religieux commencèrent par bâtir des cellules et autres lieux réguliers, mais ces ouvrages ne furent achevés qu'en 1457, sous le règne du connétable. (*Histoire de Bretagne*, par dom Morice, liv. X.)

pour tant qu'elle avoit espouzé deux roys très crestiens, aussi qu'elle estoit dame de pays royal et ducal, portant couronne comme princesse, souveraine dame de pays et de principaulté, noble, antique et des premières terres crestiennes.

En celluy lieu repousa le noble cueur jusques au dimanche dix-neuvième jour du dict moys et an ; et pendant qu'il fut en celle église, a esté gardé, veillé et bien accompagné, jour et nuict, grans messes dictes, les vigilles, tout ainsi que si le corps y eust esté, accompagné et servy des rois d'armes et héraulx de la dicte dame, ayans leurs cothes d'armes desployées.

DE L'ORDONNANCE DE MARCHER DEPUIS LES CHARTREUX
JUSQUES AUX CARMES
ET COMMENT LA VILLE ET FAULBOURGZ
FURENT TENDUS ET ARMOYES.

Depuis l'église des Chartreux jusques à la porte Saint-Pierre, qu'est l'entrée de la ville, les faulxbourgz nommez Saint-Clément, ésquelz faulxbourgz sont situez les dicts Charteulx, furent tenduz de linge blanc, signiffiant que en humilité voullioient recepvoir le cueur de leur souveroine dame. A l'endroit de chascune maison, au hault

des fenestres, y avoit des cierges, chascun d'une livre, sur chandelliers de fer, chascun cierge armoyé aux armes de la noble dame, ayans deux couronnes avec une cordelière d'or qu'estoit sa devise : oultre estoient iceulx linges et paremens garnys de pareilles armes.

La ville, depuis icelle porte jusques aux Carmes, fut tandue pareillement de humilité, sauf que par le millieu d'icelles tantes y eut une sainture de deul de chascun costé, laquelle fut de bougran moult fin, icelle armoyée à escussons, aux armes et devises susdictes. Il y avoit cierges armoyés à chascune fenestre, sousstenus de chandelliers de fer ; aussi y avoit au bas de chascune maison, entre les tantes, ung cierge alumé et armoyé que tenoient jeunes enfans vestuz de noir, lesquelz se agenouilloient jusques en terre, à tout iceulx cierges, comme le cueur passoit, pleurans moult tendrement. Aussi faisoient tous les assistantz, non sans cause, car grant pitié avoient de veoir le cueur de leur maistresse, dame naturelle et princesse souveroine, séparé du corps.

Premier, marcha un crieur ayant une robe de velours noir, et à son doz et poictrine et sur les deux espaulles avoit quatre escussons aux armes de la dicte dame. Il portoit deux cloches qui sonnoit, et à chascun carrefour cryoit moult hault et piteusement, disoit ce qui ensuyt : « Dites vos pate-

« nostres à Dieu : c'est pour l'ame de la très
« crestienne royne et duchesse, nostre souveroine
« dame naturelle et maistresse, de laquelle on
« porte le cueur aux Carmes. Priez Dieu pour son
« âme. »

Après marchèrent Messeigneurs les bourgoys et gens de ville, qui estoient bien quatre cents, deux à deux, vestuz de deul, ayans chaperon en forme, chascun son cierge alumé, armoyé aux armes de la dicte dame.

Puys marchèrent les églises paroichialles et les couvens, chacun en son ordre ; l'église collégiale et cathédrale de Nantes, à grant nombre de riches chappes et reliques.

Puys marcha Monseigneur l'arcevesque de Dol, nommé de Pleidren, en pontificat, accompagné des abbés de Melleray ¹, Buzay ², de Penpont ³ et autres, chascun en habit de prélat.

Aux costés, marchèrent grant nombre de torches de confraryes ; à chascune torche intersigne quelles confraryes ce estoient.

Aussi y avoit cent torches armoyées aux armes

¹ Frère Mellet, abbé de Notre-Dame de Melleray, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Nantes.

² Frère Jean, abbé depuis 1508 de Notre-Dame de Buzay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Nantes.

³ René Hamon fut abbé de Notre-Dame de Painpont, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Malo, du 16 avril 1501 à 1521.

de la ville, qui sont de gueules à un chef d'ermynes, à une nef d'or flotante sur mer, mastée, cordée et hunée de mesme, à une voile d'argent enrichie d'ermynes.



Aussi y avoit grant nombre de torches armoyées aux armes de la dicte dame, qu'estoient portées par povres, vestuz en deul.

Les torches aux armes de la dicte dame furent le plus près du cueur.

Puys marchèrent deux héraulx de la dicte dame.

Après venoit le roy d'armes Bretagne, chacun ayans leurs cothes d'armes vestuz, et leur chaperon de deul. Et de chascun costé d'iceulx officiers d'armes estoient à dextre les maistres du Porcon et de Caliége¹;

¹ Caliége est encore qualifié maître d'hôtel de la reine Claude en 1517.

A senestre, Messeigneurs des requêtes, chacun en deul, ayans chaperons en forme.

Après marcha Monseigneur messire Philippes de Montauban¹, chancelier de Bretagne, seigneur de Sens, baron de Bazoches et de Grenonville, lequel portoit le cueur de la dicte dame sur ung carreau de deul, et soubz ung poisle de drap d'or moult riche, ayant frange de soye, my-party d'or et de soye rouge. Celluy poille fut porté par Messeigneurs le vichancelier de Bretagne², l'abbé de Kimperellé³ et le sénéchal de Rennes et Nantes. Les quenouilles et bastons furent semez de fleurs de lys et ermynes.

Autour d'icelluy cueur y avoit grant nombre d'officiers domestiques de la maison de la dicte dame, comme panetiers, eschansons; et entre autres y estoient Monseigneur de la Bouvardière⁴,

¹ Philippe de Montauban fut un des principaux conseillers de la reine Anne et contribua puissamment à son mariage avec Charles VIII; il assista en qualité de chancelier de Bretagne aux contrats de mariage de la duchesse avec Charles VIII et Louis XII; il fut confirmé dans sa dignité de chancelier par le roi Louis XII, suivant lettres données au château de Blois le 10 janvier 1513. Il mourut le 1^{er} juillet 1516.

² Jean Briçonnet, vice-chancelier de Bretagne, abbé de Blanche-Couronne, au diocèse de Nantes, mourut en 1538.

³ Pierre de Kergus, abbé de Quimperlé, de 1500 au 29 août 1521.

⁴ Artus l'Espervier, seigneur de la Bouvardière, grand veneur de Bretagne, capitaine de la ville et du château de Nantes, appelé par erreur de la Bonnardière dans le *Cérémonial de France* et par M. Leroux de Lincy.

Plusquellec, fils de Bron¹, Landal², Beuvres³, Montauban, panetiers⁴, Charles de la Bouvardière⁵, Martigné, fils de Bron⁶, Meschinot, seigneur de Mortier⁷, le seigneur de Loyon⁸, de Coëtnempren⁹, de Guengat¹⁰, et autres qui estoient autour du cueur et poisle, en deul.

¹ Antoine de Villeblanche, second fils de Jean de Villeblanche, seigneur de Broon, et de Catherine du Chastelier, qui hérita de la terre de Plusquellec en 1499 à la mort de Marguerite Dupont, dame de Plusquellec, sa cousine.

² Jean de Rohan, seigneur de Landal et de Coiron-sur-Loire, grand maître de Bretagne sous les reines Anne et Claude, mourut le 19 janvier 1524.

³ Hervé de la Chapelle, seigneur de Bœuvres et de Limoelan, dont la fille Hélène porta ces seigneuries dans la maison de Guemadec par son mariage avec François, baron de Blossac et seigneur de Guemadec.

⁴ Voir page 31, note 6.

⁵ Charles l'Espervier, écuyer tranchant en 1505.

⁶ Claude de Villeblanche, fils aîné de Jean de Villeblanche, seigneur de Broon, était seigneur de Martigni-Ferchault du chef de sa grand'mère Jeanne du Perrier; il succéda lui-même à son grand-père Pierre de Villeblanche en 1515 dans la seigneurie de Broon. Le 3 avril 1522, il fut pourvu de l'office de premier pannetier de Claude de France.

⁷ Jean Meschinot, seigneur du Mortier, maître d'hôtel de la reine Anne et l'un de ses favoris, est connu par ses poésies.

⁸ Odet de Loyon, premier écuyer tranchant en 1505.

⁹ Nous trouvons en 1508 Jacques de Coëtnempren, seigneur de Kergoulouain, qui épousa Catherine de Penfetenio.

¹⁰ Jean de Saint-Amadour, second fils de Guillaume de Saint-Amadour, grand maître des eaux et forêts du duché de Bretagne, né en 1463, mort le 6 juillet 1538, possédait le vicomté de Guenguen par son mariage avec Marguerite Delbiest, héritière de cette seigneurie.

Après marchèrent des deux costés et au derrière du poisle, Messieurs de la justice, chambre des comptes, secrétaires et autres gens à robe longue.

Puis venoit sire Guillaume de Loyon, escuyer d'escuyrie de la dicte dame, connestable de Nantes, lequel avoit grant nombre de gentilshommes et une bande d'archers de la garnison de la ville et chasteau, lesquels avoient sur leur livrée, devant et derrière, deux dragons ou serpens vollans, qu'est la devise, livrée et port de Monseigneur de Montdragon¹, à présent ayant la charge du chasteau et ville de Nantes. Ainsi fut conduit le noble cueur jusques aux Carmes, et posé soubz la chapelle royale, ardant ou cueur des dicts Carmes.

DU PAREMENT DE L'EGLISE ET DU SERVICE ET ENTERREMENT.

A l'entrée de l'église, au devant de la porte, y avoit un grant drap noir, sur lequel y avoit en portraicture un grant escu aux armes de la dicte dame comme royne et duchesse. Le costé des armes de France estoit porté et soustenu d'un

¹ Jean de Montdragon, vicomte de Boyaulx, capitaine de Rennes en 1510, capitaine de Rennes et de Nantes en 1512.

ange ; de l'autre part, les armes de Bretagne estoient d'un lyon d'or, lequel disoit : *Libera eam de ore leonis*. Celle ange disoit : *Rogo pro te Anna*. L'escu avoit deux couronnes, enrichy d'une cordelière d'or. Au dessoubz du dict escu y avoit une ermyne, faicte près du vif, ayant ung fanon d'ermynes au coul, passante estoit sur une mothe de verdure, et disoit celle ermyne : *A ma vie*, qui est l'antique mot du noble pays et duché de Bretagne.

La nef et le cueur furent moult bien tenduz de drap noir, et pareillement tous les aultiers, puyz couvers de velours. La chappelle royalle ardent fut à cinq clochers, avec quatre pignons, le tout à croix doubles recroisettées. Sur les quatre plus bas clochers y avoit quatre banyères où estoient les armes de la dicte dame, comme royne et duchesse. Sur la poincte et croix du hault et grant clochèr y avoit ung grant escu couronné, porté d'un ange et lyon, qui estoit tel et pareil que celluy de l'entrée de la porte quant à la devise ; chascun clocher au dessoubz des croix fut couronné d'une grant couronne d'or ; à chascun pillier de la dicte chappelle y avoit de grans escussions de fin or, doublement couronnez. Et de chascun costé des dicts escus y avoit des bras yssans d'une nue, vestuz d'or, tenant chascun, l'un le ceptre, l'autre la main de justice. Le tout fut bien or-

donné, et y eut grant nombre d'armoyries de syre et cierges ardans : celluy cueur estant soubz la chappelle ardant sur une tombe et plate-forme et couvert d'un grant drap d'or moult riche. Monseigneur le chancellier fut mys et luy fut dressé lieu au bout de la chappelle ; et au derrière du cueur eut pour parement ung grant banc couvert de deul. Les roys d'armes et héraultz furent à l'autre bout d'icelle chappelle. Messieurs du conseil et gens de justice, avec l'université et partie des gens d'église, furent au costé dextre. Les officiers, tant domestiques que autres, furent à gauche. Messieurs les bourgoys furent mis aux basses chaires de chascun costé, qui estoient en grant nombre ; il s'y trouva grant presse, car il y vint grant noblesse d'Anjou et de Poictou, tant hommes que femmes, qui vindrent veoir l'enterrement d'icelluy noble cueur ; et plusieurs larmes y furent espanchiés.

Aux quatre pilliers de la chappelle royale ardant furent mys rondeaulx et épitaphes, lesquels ensuyvent si après :

*Ci gist le cueur de Anne, haulte princesse,
 Royné de France et de Bretaigne duchesse,
 De haultesse et vertu ennobly,
 Dont le corps est mys et ensevely*

*Dedans France, pour estre leur bauyère,
Leur enseigne, leur clarté et lumyère.*

*Mais pourquoi esse que son cueur a ycy mys,
Si non qu'elle pryé aux Bretons, ses amys
Et ses subjects, que aguissent leur courage
De batailler, voyre à l'avantage,
Contre ceulx mauveys, fiers et inyques
Qui de France sont ennemys antiqués.*

RONDEAU

*Deul à jamais pour la royne des dames,
L'honneur des bons, le confort des gendarmes,
Des vertueulx le trésor et la myne,
De tous avoir ; et puyz que mort la myne
Plaindre on doit, de corps, de cueurs et d'ames.
Pareillement, notables gentilz femmes,
Dedans vos cueurs, pour gloire, laz et fames,
Portez ce mot que en pleurant vous assigne,
Deul à jamais.*

*Et moy, voyant ces douloureux vacarmes,
En sa fosse gecte ma cothe d'armes,
Des fleur de lys le royal intersigne*

*Et le blazon de la tant noble hermyne,
Dont porteray pendant aux yeulx les larmes :
Deul à jamais.*

AUTRE RONDEAU

*Meurtris en cueurs, tristes en corps et ames,
Amassons pleurs, parfondons nous en larmes,
Regrectz geclons et cris en habondance,
Jamais n'ayons à plaisir acointance,
Mais plourons tant que soyons soubz les lames.
Perdu avons l'honneur de toutes dames,
La libérable à tous hommes et femmes,
Et ce secours qui nous laisse en souffrance :
Deul à jamais.*

*Ah ! faulse mort, par tes cruelz alarmes
Osté nous as l'estandard et les armes,
Des nobles cueurs et de tous l'espérance :
Duchesse fuz et deux fois royne en France,
Or sommes nous par toy en piteulx termes :
Deul à jamais.*

*Si mort a mors par son aspre pointure
Le noble espoir de maincte créature.
Si mort a mors si haulte magesté,*

Le lys en fleur de toute crestienté.
Si mort a mors le confort de noblesse ;
Mainctz haulx vouloirs sont atainctz de foiblesse.
Si mort a mors des pauvres la sustance,
Le bon conseil, des vices résistance.
Si mort a mors des vertueux le mémoyre,
L'honneur de paix, l'unyon débonnayre.
Si mort a mors des tristes le confort
Et joye, l'accord, l'ayde du foible au fort.
Si mort a mors de gloire le mérite ;
La doctrine des dames deshérite.
Si mort a mors de l'église la mère :
Plusieurs en ont affliction amère.
Si mort a mors le guydon de jeunesse,
Et l'estandart de tout féminin sexe.
Si mors a mors le zelle de justice :
Je tiens vaccant de mainct homme l'office.
Si mort a mors des Bretons la princesse,
Et des Français leur regret n'a prins cèsse.
Si mort a mors des filles l'abitacle :
Las ! griefs, soupirs en sont sous mainct pinacle.
Si mort a mors le cuer de si grant dame.
Prions à Dieu qu'il en veuille avoir l'âme.

La grant messe fut dicte par Monseigneur l'arcevesque de Dol ; les abbés de Melleray et de Buzai

servirent de diacres et soubz diacres ; aultres prélatz en chappe : le tout en pontificat, richement acoustré. Après le sermon dict par ung carme docteur, qui bien parla des vertuz de la dicte dame et de la janéalogie, et l'offrande faicte, à laquelle ne alla fors que Monseigneur le chancelier, conduit par les officiers d'armes, lequel offrit or et cyre pour oblacion, le *Libera* fut moult somptueusement dit. Ce fait, le dict chancelier print le cueur de la dicte dame, et au devant de luy le roy d'armes Bretagne, ayant deux cierges de cire vierge, armoyés aux armes de la dicte dame, et descendirent soubz la voulte où gisoit le père et la mère de la dicte dame. Aussi gisoit soubz cette voute haulte et puissante princesse Madame Marguerite de Bretagne, première femme et espouse du bon duc François, père de la noble royne. Et là fut posé le cueur de la magnanyme dame en ung coffre d'osier fermant à clef, entre son père et mère. Et est celluy bon duc entre ses deux femmes : chascun d'iceulx personaiges en une châsse de plomb, armoyez aux armes et intersignes, dont estoient les dictz princes et princesses, et leurs épitaphes y escriptes et engravés sur leurs tumbes, lesquelles ensuyvent :

POUR LE DUC.

Si dedans gist le corps du duc François, deuxiesme

de ce nom, lequel régna 32 ans¹, duc de Bretagne, puy trespassa à Couéron le neufiesme de septembre, l'an mil IIII^e IIII^{xx} VIII, et fut céans sépulturé.

POUR LA DUCHESSE.

Si dedans gist le corps de Marguerite de Bretagne, fille ainée de François I^{er} de ce nom, et Ysabeau fille ainée du roi d'Escosse, duchesse et première femme de ce duc François deuxiesme, laquelle trespassa l'an mil IIII^e LXIX, le XXV de septembre, et fut céans ensépulturée.

POUR MADAME MARGUERITE DE FOUÉZ.

Si dedans gist le corps de Marguerite de Foueix, duchesse et seconde femme de ce duc François deuxiesme, laquelle trespassa l'an mil IIII^e IIII^{xx} VII, le XV^e de may. De laquelle ce dict duc eut deux filles, dont Anne, sa fille ainée, fut royne de France deux foiz, et fist apporter le corps de Saint-Pierre de Nantes, qui premièrement avoit esté céans ensevely, et le fit mettre cy et posée la sepulture, l'an mil cinq cens et sept, le XXV^e de may.

¹ Ces chiffres et ces dates ne sont pas toujours d'accord avec ce que disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. François II ne régna que trente ans, du 26 décembre 1458, époque de la mort d'Arthur de Richemont, au 9 septembre 1488. La mort de Marguerite de Bretagne est fixée au 15 septembre 1469 par les Bénédictins, et celle de Marguerite de Foix au 15 mai 1486. Pour ces deux dernières dates, les épitaphes doivent cependant faire foi.

Celluy cueur estoit moult gros et grant, et s'émerveilloient plusieurs notables personnages comme la noble royne avoit si grant cueur. Enchassé estoit en ung cueur d'or richement comprins d'une cordelière, le tout d'or. Sur la couronne estoit escript en esmail :

*Cueur de vertu aorné
Dignement couronné.*

Le cueur d'or fut esmaillé de blanc, et dedans estoit escript ce qui ensuyt :

*O cueur chaste et pudicque, ó juste et begnin cueur,
Cueur magnanyme et franc, de tous vices vaincqueur,
O cueur digne entre tous de couronne céleste,
Or est ton cler esprit hors de peyne et moleste.*

Dessus le cueur d'or estoit escript en esmail ce qui ensuyt :

*En ce petit vaisseau de fin or, pur et munde,
Repose ung plus grant cueur qu'oncque dame eut au monde;
Anne fut le nom d'elle, en France deux foyz royne,
Duchesse des Bretons royalle et souverayne.*

*Ce cueur fut si très haut que de la terre ès cisulx
Sa vertu libérale acroissoit de myeux en myeux ;*

*Mais le ciel en a prins sa porcion meilleure,
Et ceste part terrestre en grant deul nous demeure.*

Après icelluy cueur avoir esté ainsi posé, et les cyrimonyes, triumphes et prières, en tel cas requis, faictes, et les dicts chancellier et roy d'armes venuz de dessous terre, chascun fist moult belle sillance ; et dist à haulte voix et piteulx cri le dit Bretagne ce qui ensuyt :

*La très crestienne royne et duchesse,
Nostre souveraine dame et maistrresse,
Son corps gist à Saint-Denys en France,
Et son cueur repose soubz cette lame.
Noblesse, l'église, l'universel monde
Priez Dieu qu'il ayt mercy de son ame.*

Ainsi chascun se deppartit jusques au lendemain que toute la noble compaignye, ainsi qu'elle estoit celluy jour, se trouva à Saint-Pierre de Nantes, qu'est l'église cathédrale, et avec les reliques, fraries, paroisses, couvens, aians cierges et armoyries, torches et autres sirymonyes d'honneur, vindrent aux Carmes de Nantes, où gisoit le cueur de la noble royne, faire le service de par Messeigneurs de la ville, lesquels seigneurs de ville et bourgoys marchèrent tous les derrains, en

deul. L'église, chappelle ardant, héraulx et rois d'armes, toute la triumphe fut comme le jour d'avant : a dist la messe le dict arcevesque de Dol, en pontificat de prélat.

Après le service faict, quant vint au soir, chascun se trouva aux vigilles et vespres de mors et se misdrent au lieu acoustumé. Et le lendemain, Messeigneurs les frères de la frarye de la Véronnique, de laquelle frarye estoit la dicte dame, en laquelle frarye n'est receu femme de quelque estat qu'elle soit, sinon leur princesse et dame souveraine du pays, iceulx frères vindrent prier et advertir Monseigneur le chancellier et autres grans personnages d'estre le landemain au service de la dicte dame. Et fut cryé et faict savoir par la ville et faulxbourgs que le service de la dicte frarye se faisoit.

Ainsi que par avant faict avoit esté, ce assemblèrent à Saint-Pierre, et en pareil cas, triumphe, deul et forme de marcher, sauf qu'ilz avoient les chaperons sur l'espaule et la face descuberte, vindrent faire dire le service d'icelle frarye. Et estoit l'esglise, chappelle ardant, le tout paré comme les jours précédans. Et dist la messe le dict arcevesque de Dol, et n'y trouvé aucune différence, sauf que les torches de la frarye estoient armoiyées d'une Véronne et face de Jhésu-Crist, et aussi d'un escu aux armes de la dicte dame.

Ainsi fut dit la messe moult somptueusement, et au soir les vigilles et vespres de mors, où chascun se rendit. Et tousjours officia le dict de Pleidren, arcevesque de Dol.

Le landemain, fut fait savoir à son de trompe, néantmoins que les curés et vicaires avoient esté bien advertiz, que par toutes les paroisses de la ville et faulxbourgs de Nantes, aussi aux couvens, que l'on eust à faire service pour la dicte dame et que chascun paroissien se y rendist; ce que fut fait, et les églises bien armoyées et garnyes de grant nombre de cierges. Pareillement, au soir, furent dictes vigilles et vespres de mors, grant honneur et révérence. Et à l'endroit des prières, et pareillement aux vespres et vigilles, bien advertirent iceulx curés et vicaires de prier Dieu pour l'âme de bonne royne et duchesse, leur dame naturelle et princesse, remonstrant au peuple comme elle les avoit aymez et bien traictez, et que bien estoient tenuz à prier Dieu pour son âme. Ainsi finirent iceulx services, mais les pleurs, criz et lamentacions auront longue durée.

Priez pour elle celui qui son âme a créé.







EPITAPHE D'ANNE DE BRETAGNE

A SAINT-DENIS

Le jeudi, premier jour de juing l'an mil cinq
cens quatorze, moy estant à Saint-Denys en
France, avec mes compaignons d'office, sur la
tumble et représentation de ma souveraine dame,
après avoir veu et leu plusieurs épitaphes, en
latin et en françoys, fait en haultz et subtilz ter-
mes, coppie et escrips celle qui s'ensuit :

*Anne, qui fuz de Bloiz transmise morte ici,
De François, duc dernier de Bretagne, je issy ;
Après la mort duquel, en mon unzième année,
Par Charles, roy gaullois, me fut guerre menée,
Que aucuns mes subjectz et hardiz estrangiers
Soustindrent soubz mon nom par périlleux dangers.
Mais quant eusmes troys ans l'exploit d'elle senty,*

*Il me requist à femme et je m'y consenty,
Combien que l'Empereur me fist dire et savoir
Que pour chère compaignie il désiroit m'avoir.
Avecques Charles eut troys enfans que mort print,
Puis à vingt et huit ans luy mesmes le surprint.
De France regretcée après je départy,
Ayant vingt et ung ans. Lors de second party
Loys, son successeur, me pria par instance,
Dont fuz, grâces à Dieu, deux foyz royne de France.
Juste et loyal me fut, et telle je luy fuz ;
Et ou temps de seize ans, quatre beaulx enfans euz,
Des quelz moururent deux, et deux filles resta,
Quant le benoit Sauveur de ce monde n'osta,
Qui fut mil cinq cens treze, en janvier, le neufiesme,
N'ayant encore actaint mon an trente-septiesme ;
Dont François et Bretons reçurent perte égalle,
Car ma main à tous deux fut tousjours libérale,
Et à eulx et à tous fuz cordiale tant
Qu'onques homme de moy ne partit malcontent.
Aussi de mon douaire et duché joissoye,
Par quoy biens à planté je leur eslargissoye.
Si les pryé et requiers de faire à Dieu prière
Qu'il mette ma pauvre âme en céleste lumyère.*

A M E N



TABLE DES MATIERES

DÉDICACE.....	v
INTRODUCTION.....	ix
Dédicace de Bretagne au comte de Laval.....	3
Complainte sur la mort d'Anne de Bretagne....	5
Généalogie d'Anne de Bretagne.....	8
Récit des funérailles d'Anne de Bretagne.....	27
Récit de l'enterrement du cœur d'Anne de Bre- tagne.....	94
Épitaphe d'Anne de Bretagne à Saint-Denis... ..	413



14^e VOLUME DE LA COLLECTION.

Achévé d'imprimer pour la première fois,
chez MM. BONAVENTURE et DUCASSOIS, quai des Augustins, 55,
le x février M D CCC LVIII.



LE

Treſor des Pièces rares ou inédites

Publié par AUG. AUBRY, 16, rue Dauphine.

Cette collection, éditée avec le plus grand ſoin, format pet. in-8, papier vergé, ſe composera de 20 vol.; elle eſt imprimée avec des caractères neufs, des lettres ornées et des fleurons dans le ſtyle du xv^e ſiècle, gravés et fondus exprès. *Chaque volume eſt ſoigneuſement cartonné à l'anglaiſe, en porcelaine.*

LA RVELLE MAL ASSORTIE

Ou Entretiens amoureux d'une dame éloquentes avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'eſprit et qui a autant d'ignorance comme elle a de ſavoir; par *Marguerite de Valois*, avec une introduction et des notes, par LUD. LALANNE. . . . 2 50

Cette pièce eſt certainement un des plus charmants morceaux de littérature galante que nous ait légués le xv^e ſiècle.

MEMOIRE DV VOIAGE EN RVSSIE

Fait en 1586 par JEHAN SAUVAGE, Dieppois, ſuivi de l'expédition de DRAKE en Amérique à la même époque; publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque Impériale, par M. Louis LACOUR. 2 50
Papier de couleur ou papier vélin. 5 »

DESCRIPTION

DE LA

VILLE DE PARIS AU XV^E SIECLE

PAR GUILLEBERT DE METZ

Publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique, et précédée d'une introduction, par M. Le Roux de Lincy. 8 »
Papier de Chine ou de couleur (quelques exempl.). 15 »

CHANTS

HISTORIQUES ET POPULAIRES

DU TEMPS DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI

Publiés, pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec des notices et une introduction, par M. Le Roux de Lincy.

330 papier vergé. . . 6 » | 12 papier de coul. 12 »
4 papier de Chine. 15 » | 8 papier vélin. . . 12 »

OEUVRES INEDITES DE P. DE RONSARD

GENTILHOMME VANDOSMOIS

Publiées par Prosper BLANCHEMAIN, de la société des Bibliophiles françois, ornées du portrait de Ronsard, de ses armoiries et du fac-simile de sa signature, gravés sur bois.

Un volume de 300 pages, imprimé avec luxe, petit in-8°, in-folio et in-4°; il complète les éditions de Ronsard de 1586 à 1630.

Format de la collection (justification des éditions de Buon).	40	»
Papier de Chine (tiré à 4 exempl.)	20	»
Papier de couleur (tiré à 40 exempl.)	15	»
In-4° ou in-folio (tiré à 25 exemplaires)	20	»

LES VERS DE M^E HENRI BAUDE

POÈTE DU XV^E SIECLE

Recueillis et publiés par M. J. QUICHERAT, professeur à l'école impériale des Chartes.

Recueil des meilleures poésies d'un élève de Villon, ignoré jusqu'à ces derniers temps, et qui a eu, comme son maître, des démêlés avec la police, mais seulement pour avoir mis de la politique dans ses vers. L'éditeur a publié de nombreux documents qui attestent les infortunes de Baude, après en avoir tiré la substance d'une curieuse biographie.

330 papier vergé... 5 »		8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 12 »		8 papier vélin. 40 »

LES EGLISES

ET

LES MONASTERES DE PARIS

Pièces en prose et en vers des IX^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiées avec notes et préface d'après les manuscrits, par M. H. L. BORDERLIER,

On trouve dans ce volume : 1^o Une réimpression des MONASTIERS DE PARIS, poème datant de 1292 et publié en 1808 par Méon ; 2^o Eglises et Monastères de Paris en 1325, poème inédit publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale ; 3^o Un document inédit du IX^e siècle donnant l'inventaire des terres possédées à Paris par l'abbaye de Saint-Maur ; 4^o Eglises et Monastères de Paris de 1325 à 1789 ; Etat actuel des Eglises des Monastères de Paris.

330 papier vergé... 5 »		8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 12 »		8 papier vélin. 40 »

CHARLES DÜ LIS

OPUSCULES HISTORIQUES

RELATIFS A

J E A N N E D A R C

DITE LA RUCELLE D'ORLEANS

Nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur l'auteur, accompagnée de diverses notes et développements, et de deux tableaux généalogiques inédits avec blasons, par M. VALLET DE VIRIVILLE.

330 papier vergé... 6 » | 8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 42 » | 8 papier vélin..... 40 »

LA

JOURNEE DES MADRIGAUX

(EXTRAIT DES MANUSCRITS DE CONRART)

Avec introduction et notes par E. COLOMBEY; suivie de la *Gazette de Tendre* (avec la carte de Tendre), et du *Carnaval des Précieuses*;

330 papier vergé... 5 » | 8 papier de couleur. 40 »
4 papier de Chine. 42 » | 8 papier vélin..... 40 »

LES LOIX DE LA GALANTERIE

(1644)

Avec introduction et notes publiées par LUD. LALANNE. 2 50
Papier de couleur ou papier vélin..... 5 »

Réimpression fidèle d'un petit opuscule tiré du même recueil que la *Ruelle mal assortie*. Dans une très-courte préface l'éditeur M. Lud. Lalanne a établi une comparaison entre ce livre et le *Traité de la vie élégante* de Balzac. Il a de plus, dans quelques notes, démontré que le type du *Galant*, préconisé par l'auteur, est précisément le type du marquis ridiculisé par Molière, qui a fait plus d'un emprunt aux *Loix de la Galanterie*.

CHANSONS ET SALUTS D'AMOUR

DE

GUILLAUME DE FERRIERES

Dit le *Vidame de Chartres*, poète du XIII^e siècle,

La plupart inédits et réunis pour la première fois avec les variantes de tous les manuscrits, précédés d'une notice sur l'auteur, par L. LACOUR..... 3 »

PHILOBIBLION

EXCELLENT

TRAITE SUR L'AMOUR DES LIVRES

PAR RICHARD DE BURY

Grand-Chancelier d'Angleterre.

Traduit pour la première fois en français ; précédé d'une introduction et suivi du texte latin revu sur les anciennes éditions et les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par HIPPOLYTE COCHERIS, membre de la Société des Antiquaires de France.

Un fort volume d'environ 350 pages.

476 papier vergé... 42 » | 42 papier de couleur. 20 »
4 papier de Chine. 25 » | 6 papier vélin..... 20 »

LE

LIVRE DE LA CHASSE

DU GRAND SENESCHAL DE NORMANDIE

Et les dits du *bon chien Soullard*, qui fut au roy Louis de France
XI^e de ce nom ;

Publié par M. le baron J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles françois.

Un vol. (tiré à petit nombre). 5 »

RECIT DES FUNERAILLES D'ANNE DE BRETAGNE

Précédé d'une complainte sur la mort de cette Princesse et de sa Généalogie. Le tout composé par Bretagne, son hérald d'Armes. Publié pour la première fois avec une introduction et des notes par L. MERLET et Max. DE GOMBERT. Un vol. avec blasons gravés. 5 »

Pour paraître prochainement :

LA VIEILLE

OU LES DERNIERES AMOURS D'OVIDE

Poème érotique composé au XIV^e siècle, par Jehan Lefebvre sur un poème latin de *Vetula*, précédé d'une Notice historique et critique sur ce poème, attribué à Ovide pendant le moyen âge et restitué à Richard de Fournival, poète picard du XIII^e siècle, par HIPPOLYTE COCHERIS.

Les 5 autres volumes sont en préparation et paraîtront successivement.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Duceassois, 55, quai des Augustins.

MLL
CL
HM





